



SOMMAIRE

Pages

Point 9 de l'ordre du jour :

Débat général (*suite*)

Discours de M. Abdel Meguid (Egypte)	559
Discours de M. Treiki (Jamahiriya arabe libyenne)	565
Discours de M. Molapo (Lesotho)	570

Président : M. Indalecio LIEVANO (Colombie).

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR

Débat général (*suite*)

1. M. ABDEL MEGUID (Egypte) [*interprétation de l'arabe*] : Avant de faire ma déclaration devant l'Assemblée, j'ai l'honneur et le plaisir, monsieur le Président, de vous féliciter très chaleureusement pour votre élection unanime à la présidence de la trente-troisième session de l'Assemblée générale. Votre élection est un hommage rendu tant à vos qualités qu'à votre vaste expérience diplomatique, ainsi qu'un hommage au rôle constructif joué par votre pays, la Colombie, dans les affaires mondiales.

2. Je voudrais, par la même occasion, rendre hommage à M. Lazar Mojsov, secrétaire fédéral adjoint des affaires étrangères de la Yougoslavie, pays frère avec lequel mon pays a des liens très étroits, pour la compétence et la sagesse avec lesquelles il a présidé la trente-deuxième session ordinaire ainsi que les trois sessions extraordinaires qui ont suivi.

3. Je me joins également aux autres délégations pour remercier sincèrement le Secrétaire général, M. Kurt Waldheim, pour les efforts dévoués et inlassables qu'il déploie pour renforcer le rôle de l'Organisation des Nations Unies, ainsi que pour son ferme attachement à l'esprit de la Charte.

4. Je voudrais aussi féliciter le peuple et le Gouvernement des Iles Salomon, à l'occasion de leur indépendance, et leur souhaiter la bienvenue dans la communauté des nations. Leur indépendance ajoutera, certainement, aux triomphes des pays du tiers monde et représente un pas positif dans l'application de l'esprit et de la lettre de la Charte des Nations Unies.

5. L'Egypte n'épargnera aucun effort pour appuyer et aider les peuples qui s'efforcent d'obtenir leur liberté et leur indépendance, notamment les peuples de Palestine, du Zimbabwe, d'Afrique du Sud et de Namibie.

6. En raison de sa position stratégique dans la région, l'Egypte est considérée comme l'une des zones écono-

miques les plus importantes dans le monde; l'Egypte a été amenée à assumer des responsabilités, ce qu'elle a fait avec conviction et sincérité, que ce soit au sein des groupes arabe, islamique, africain ou non aligné. En fait, l'Egypte a dû faire d'immenses sacrifices en s'acquittant de ces responsabilités. L'Egypte est motivée par son strict attachement aux principes et à la philosophie émanant de la conscience et des valeurs profondément enracinées du peuple égyptien, héritage de sa civilisation ancienne. Mais, indépendamment de ses sacrifices, tant passés que présents, l'Egypte est fière du rôle qu'elle a joué dans les réalisations accomplies au sein du tiers monde et continuera de déployer des efforts résolus, au côté de tous les pays éprouvés de paix, pour promouvoir le rôle de l'Organisation des Nations Unies.

7. La politique étrangère de l'Egypte s'inspire de la philosophie du mouvement des non-alignés, philosophie fondée sur la volonté de respecter les principes de la légitimité internationale, du respect mutuel, du respect de la souveraineté et du libre arbitre, et sur l'ouverture à l'égard de toutes les nations. Le mouvement des non-alignés est un élément fondamental et essentiel de la stabilité globale et l'Egypte, en tant que membre fondateur du mouvement, s'efforce de le replacer dans sa perspective première. Pour que ce mouvement puisse continuer à jouer ce rôle d'importance primordiale, il doit être protégé des ingérences extérieures.

M. Maina (Kenya), vice-président, prend la présidence.

8. L'Egypte, dans son effort constant pour promouvoir la paix, pense que la communauté internationale devrait élaborer une nouvelle approche pour le règlement des problèmes politiques. Une telle approche devrait être plus courageuse et plus pragmatique, pour ce qui est de s'attaquer aux difficultés. Il faut qu'il y ait une volonté déterminée d'éliminer la convoitise, l'intolérance et la haine, afin d'instaurer une société où prévaudrait la paix.

9. Dans ce contexte, l'initiative de paix égyptienne constitue une nouvelle approche dans les relations internationales. En fait, cette initiative vise à rompre le cercle vicieux dans lequel notre région est enfermée, et à rétablir l'amitié et la paix dans une région qui a été le berceau de trois grandes religions.

10. La scène africaine connaît de multiples évolutions qui nous inquiètent profondément. L'Afrique, qui ne s'est libérée que récemment du colonialisme et de la domination étrangère et qui s'est lancée, avec vigueur, dans la tâche ardue de la reconstruction et du développement, se trouve en butte à des conspirations étrangères malveillantes, dont le but est de la détourner de la réalisation de ses objectifs et de ses aspirations.

11. L'Egypte condamne avec la plus grande vigueur toutes tentatives de transférer les conflits des grandes puissances au continent africain. Ce sont précisément ces événements qui nous poussent davantage encore à ranimer le principe du non-alignement en Afrique. Ce n'est que lorsque ces sinistres complots et conspirations auront pris fin que les nations africaines seront en mesure de continuer à se développer et de réaliser leurs nobles buts et aspirations.

12. Les régimes racistes d'Afrique australe persistent dans leurs actes d'agression et de violation des droits de l'homme et des droits légitimes des peuples africains du Zimbabwe, de Namibie et d'Afrique du Sud.

13. Le régime raciste d'Ian Smith en Rhodésie a eu dernièrement recours à une nouvelle manœuvre, en annonçant un règlement intérieur¹, comme on l'appelle, qui en fait n'est qu'un maillon de plus dans la chaîne des tentatives visant à perpétuer, sous une façade nouvelle, la domination de la minorité raciste. A cet égard, l'Egypte continuera d'appuyer, sans réserve, la lutte du peuple du Zimbabwe et de ses forces patriotiques sous la direction du Front patriotique. L'Egypte appuie également les efforts sincères entrepris pour aboutir à un règlement pacifique, qui garantirait l'exercice des droits légitimes du peuple du Zimbabwe.

14. D'autre part, le jumeau raciste de Salisbury, à Pretoria, continue à pratiquer sa politique d'*apartheid* et les formes les plus hideuses d'oppression contre le peuple d'Afrique du Sud. Ce qui n'est pas surprenant, c'est qu'il ne se limite pas à pratiquer une politique abominable à l'égard du peuple d'Afrique du Sud, mais, d'une façon arrogante, il étend illégitimement sa juridiction au-delà de son territoire. Il continue d'occuper illégalement la Namibie, au mépris flagrant et éhonté des résolutions pertinentes des Nations Unies.

15. Nous ne saurions oublier que ce n'est que lorsque le Gouvernement sud-africain a compris que le peuple de Namibie, sous la direction de la South West Africa People's Organization [SWAPO] — son seul représentant légitime —, était sur le point de réaliser ses buts légitimes, que Pretoria a accepté avec réticence les propositions des cinq puissances occidentales pour l'indépendance de la Namibie². Ces propositions ont reçu une consécration internationale et sont donc devenues légitimes, lorsqu'elles ont été approuvées par la résolution 431 (1978) du Conseil de sécurité et accueillies favorablement tant à la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de l'Organisation de l'unité africaine [OUA], à sa dernière session à Khartoum, que par la Conférence des ministres des affaires étrangères des pays non alignés, à Belgrade.

16. Mais l'encre avait à peine séché sur cette résolution du Conseil de sécurité, que le Gouvernement de Pretoria rejettait déjà ce qu'il avait fait semblant d'accepter; ce qui ne laisse aucun doute dans notre esprit quant au fait que ce régime raciste ne fait que manœuvrer, pour gagner du temps, pour mener à bien ses desseins et imposer un règlement interne en Namibie, par la mise en place d'un

régime de marionnettes qui garantirait la continuité de la domination de l'Afrique du Sud sur le Territoire. Ce sont ces manœuvres qui ont poussé le Conseil de sécurité à adopter la résolution 435 (1978), dans laquelle il approuvait le rapport du Secrétaire général³ sur le rôle des Nations Unies dans la supervision du processus des élections et du transfert du pouvoir au peuple namibien au moment de son accession à l'indépendance totale.

17. Ce n'est pas la première fois que le Gouvernement de Pretoria fait fi de l'Organisation des Nations Unies et de ses résolutions et nous ne devons guère nous attendre non plus à ce que le régime de Smith en Rhodésie réagisse de bonne foi aux efforts déployés pour le transfert du pouvoir à la majorité africaine.

18. Nous devons donc adopter une attitude de fermeté, face au défi jeté à la communauté internationale par ces régimes racistes. Nous devons être prêts à accroître leur isolement et à leur imposer de nouvelles sanctions. Cela pourrait les ramener à la raison et garantir la réalisation des aspirations légitimes des populations de cette région.

19. Un autre problème se dessine, de façon inquiétante, au nord du continent africain, à savoir le problème de Chypre. Ce problème appelle aussi une solution juste et rapide, qui sauvegarderait l'indépendance, l'intégrité territoriale et le non-alignement de l'île. Une telle solution devrait se fonder sur la mise en œuvre des résolutions pertinentes des Nations Unies. Tout cela exige les efforts concertés des communautés grecque et turque et de toutes les parties intéressées et la reprise des négociations, avec bonne volonté, pour aboutir à une solution durable et pacifique.

20. L'instabilité croissante de la situation économique internationale et l'exacerbation des problèmes de développement et de coopération économique internationale sont des sujets qui préoccupent grandement mon pays. Le tableau d'ensemble de la scène économique internationale demeure sombre, malgré certaines initiatives prises dans le courant de ces dernières années. A moins que des mesures efficaces et radicales ne soient prises, les années restantes de la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement ne seront qu'une occasion manquée. Le problème de la dette, l'inflation, le déficit persistant dans la balance des paiements et le protectionnisme croissant sont devenus les traits saillants du tableau économique international actuel. Cette situation a invariablement produit des effets négatifs sur le processus de développement des pays en développement.

21. Les décisions que notre assemblée avait adoptées lors de ses sixième et septième sessions extraordinaires [résolutions 3201 (S-VI), 3202 (S-VI) et 3362 (S-VII)], ainsi que la Charte des droits et devoirs économiques des Etats [résolution 3281 (XXIX)] contiennent les éléments d'un système juste et équitable, dans lequel les inégalités n'existeraient plus. Mais ce système, en lui-même, appelle des modifications profondes dans l'ordre économique actuel. Nous sommes convaincus qu'il est nécessaire d'instaurer un nouvel ordre économique international qui garantirait la prospérité et de meilleures conditions de vie

¹ Voir document A/33/23/Rev.1, chap. VII, annexe, par. 58 à 63.

² Voir *Documents officiels du Conseil de sécurité, trente-troisième année, Supplément d'avril, mai et juin 1978*, document S/12636.

³ Ibid., *Supplément de juillet, août et septembre 1978*, document S/12827.

pour tous. Apporter des retouches mineures à l'ordre économique international actuel ne saurait nous faire réaliser les objectifs que nous souhaitons ardemment.

22. Malgré l'adhésion au concept d'une interdépendance croissante entre pays développés et pays en développement et la nécessité de promouvoir et de créer un cadre général pour résoudre les problèmes auxquels nous devons faire face, il est regrettable de noter que les résultats des efforts entrepris à ce jour dans cette direction ont été décevants. Beaucoup de problèmes demeurent sans solution; je peux citer les problèmes des produits de base, de la dette extérieure, des déficits des balances des paiements, des transferts des ressources réelles, de l'accès aux marchés des biens d'équipement et des biens de consommation des pays développés. Ainsi, il est devenu nécessaire de concentrer tous les efforts, en vue de la création d'un climat approprié, qui nous permettrait d'aller de l'avant en la matière. Un élan politique plus vigoureux est nécessaire pour que le Comité créé en application de la résolution 32/174 de l'Assemblée générale, connu sous le nom de Comité plénier, reprenne ses activités avec les fonctions appropriées pour négocier et aboutir à des accords.

23. L'instauration d'un nouvel ordre économique international dépend, dans une large mesure, de la volonté politique des pays développés. Cependant, les pays en développement assument la responsabilité principale pour le développement de leurs économies. De plus, leur véritable liberté, tant dans le domaine individuel que collectif, représente une caractéristique fondamentale de leur développement. En outre, nous attachons une importance primordiale à la coopération économique entre pays en développement. A cet égard, c'est avec satisfaction que nous constatons les résultats atteints par la Conférence des Nations Unies sur la coopération technique entre pays en développement, qui s'est tenue à Buenos Aires. Cette conférence ajoute des dimensions nouvelles au cadre du nouvel ordre économique international, ainsi qu'aux programmes d'action qui ont été adoptés par la cinquième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés, tenue à Colombo en 1976⁴, et par la Conférence sur la coopération économique entre pays en développement, qui s'est tenue à Mexico en 1976⁵. Ainsi la communauté internationale aborde une étape critique et il est devenu impératif de rechercher des solutions pratiques et efficaces, pour guérir les maux économiques dont souffre notre monde.

24. Je voudrais traiter d'une autre question qui, à l'heure actuelle, est de la plus haute importance; il s'agit d'une des questions les plus cruciales discutées par les Nations Unies au cours des 20 dernières années : je veux parler de la question du désarmement général et complet — problème intimement lié au cadre international politique, économique et social. L'Egypte n'a cessé de demander le désarmement général et complet et a oeuvré, de concert avec le groupe des non-alignés, pour élaborer les mesures nécessaires pour atteindre nos objectifs. Nous nous fondons sur notre conviction profonde que tout mauvais calcul de la part d'une grande puissance dotée d'armes de destruction et d'annihilation pourrait mettre un terme à notre civilisation.

La poursuite de la course aux armements a épuisé le potentiel économique et humain de notre planète.

25. Nous ne saurions vivre sous la menace constante de la terreur nucléaire, ni accepter les circonstances qui ont conduit au stockage d'armes nucléaires et au gonflement des arsenaux militaires, sous prétexte de maintenir un équilibre international stratégique.

26. Nous ne saurions minimiser certains arrangements recherchés par les deux superpuissances, sur une base bilatérale, ni certains autres recherchés à un niveau régional, en vue de limiter la course aux armements, mais il n'en demeure pas moins que ces mesures n'ont pas contribué, de manière efficace, à freiner l'escalade de la course aux armements; elles n'ont pas non plus fourni de meilleures sauvegardes pour la paix et la sécurité internationales.

27. Nous savons tous que, à l'heure actuelle, des difficultés nombreuses jalonnent la route qui mène au désarmement général et complet, mais il n'est pas moins vrai que, tant que cet objectif ne sera pas atteint, il nous faut redoubler d'efforts en prenant des mesures concrètes et équilibrées, visant à arrêter le stockage d'armes nucléaires, à mettre fin à la prolifération tant horizontale que verticale et à mettre un terme à la production et à la mise au point de ces armes. Nous pensons que les grandes puissances doivent contribuer à ces efforts collectifs, proportionnellement au rôle qu'elles ont joué pour contribuer au gonflement des armements dans le monde entier. Tout cela doit se faire sous un contrôle international efficace.

28. L'Egypte continue à demander l'application d'un équilibre mutuellement acceptable de droits et d'obligations entre Etats nucléaires et non nucléaires, car le monde ne saurait tolérer une limitation ou le désarmement dans une région alors qu'il y aurait dérogation pour d'autres. Cependant, le désarmement et les mesures de non-prolifération ne doivent jamais limiter les droits légitimes des Etats à utiliser la technologie nucléaire à des fins pacifiques, sous contrôle international efficace.

29. L'Egypte a été l'un des premiers Etats à demander la création de zones exemptes d'armes nucléaires, conformément aux dispositions de l'article VII du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires [*résolution 2373 (XXII), annexe*]. L'Egypte a aussi demandé que soient créées des zones de paix, compte tenu des circonstances régionales de chaque zone. Le processus de création de ces zones doit aller de pair avec la fourniture, par les puissances nucléaires, de garanties de respecter le statut de ces zones, de s'abstenir d'y introduire des armes nucléaires et de ne pas recourir à la menace ou à l'emploi des armes nucléaires contre ces zones. L'Egypte a toujours pour objectif solennel d'établir au Moyen-Orient une zone exempte d'armes nucléaires. Une paix véritable ne saurait prévaloir dans cette zone stratégique, à moins qu'Israël ne mette un terme à sa quête en vue d'acquérir des armes nucléaires et à moins qu'il n'adhère au Traité de non-prolifération — traité que nous avons signé et que nous ratifierons immédiatement si ces conditions sont remplies.

30. Je voudrais maintenant parler d'un événement important qui s'est déroulé au cours de ces 10 derniers mois, à

⁴ Voir document A/31/197, annexe III.

⁵ Voir document A/C.2/31/7, première partie.

savoir la dixième session extraordinaire de l'Assemblée générale, consacrée au désarmement. Les pays non alignés espéraient ardemment que cette session aboutirait à des résultats concrets et spécifiques dans le domaine du désarmement, de façon à canaliser toutes les ressources humaines et naturelles vers le développement et la restructuration du nouvel ordre économique international.

31. Cependant, si cette session n'a eu que de modestes résultats et n'est pas parvenue à régler les problèmes majeurs en cause, notamment ceux qui ont trait aux questions nucléaires, nous n'en pensons pas moins qu'elle a donné un élan aux efforts de désarmement orientés vers un progrès substantiel et tangible dans ce domaine. Cette session a aussi démontré l'importance du rôle qui pourrait être joué par l'Organisation des Nations Unies et son organe principal, le Conseil de sécurité, dans le domaine du désarmement, notamment pour parer à toute tentative d'entraver la création de zones exemptes d'armes nucléaires. La session extraordinaire a aussi ouvert la voie pour la France et pour la Chine, afin qu'elles participent aux efforts de désarmement dans le cadre du nouvel organe de négociation. La session extraordinaire a renforcé le lien entre l'Organisation des Nations Unies et cet organe de négociation.

32. Le renforcement de la paix et de la sécurité internationales ne saurait être accompli que par un renforcement de la confiance internationale et par l'établissement de principes étayés par des mesures obligatoires pour tous les Membres. Le non-recours à la force dans les relations internationales, l'inadmissibilité de l'acquisition de territoires par la force — principes stipulés dans les dispositions de la Charte des Nations Unies — et le règlement pacifique des différends sur une juste base sont des principes qui complètent les efforts de désarmement et leur sont parallèles.

33. L'Organisation des Nations Unies célèbre cette année le trentième anniversaire de l'adoption de la Déclaration universelle des droits de l'homme. Je voudrais féliciter l'Organisation des Nations Unies pour les efforts déployés dans ce domaine, même si nous sommes tous conscients des nombreuses difficultés qui entourent cette question délicate. L'Egypte, quant à elle, n'a pas épargné ses efforts au niveau tant national qu'international pour garantir et protéger les droits fondamentaux des individus à la liberté sous toutes ses formes, qu'il s'agisse de libertés politiques, économiques, sociales ou culturelles.

34. Mais nous ne savons que trop que certains peuples demeurent privés de leurs droits fondamentaux et légitimes. L'anniversaire que nous célébrons offre une grande possibilité aux peuples de Palestine et d'Afrique australe de reconquérir leurs droits. A cet égard, nous estimons que le rôle des Nations Unies est essentiel et important. L'obtention de leurs droits par les peuples de Palestine et d'Afrique australe couronnerait les efforts déployés par notre organisation, depuis sa création, dans les domaines de la liberté, de l'indépendance et des droits de l'homme.

35. Le peuple égyptien est profondément affecté par les souffrances qu'endure actuellement le peuple libanais. L'Egypte, dirigée par le président Anouar Sadate, a été la première à lancer un avertissement contre la détérioration

de la situation au Liban, en raison de l'intervention étrangère. Le président Sadate a demandé à toutes les parties de laisser le Liban tranquille.

36. Le président Sadate a suivi, avec une grande attention et une profonde inquiétude, l'évolution récente des événements au Liban. En définissant la position de l'Egypte sur les événements déplorables qui se déroulent au Liban et sur les mesures à prendre pour sauver la situation, avant qu'elle ne devienne incontrôlable, le Président a défini les principes suivants. Premièrement, Israël devrait immédiatement cesser d'appuyer et de renforcer ceux qui défient la légitimité du Liban et le Gouvernement légitime du président Elias Sarkis. Ceux qui se rendent coupables de ces violations sont les forces des milices de Haddad et de Camille Chamoun. L'armée libanaise doit pouvoir étendre son contrôle sur la totalité du territoire libanais, y compris le sud. Deuxièmement, parallèlement à la cessation de l'appui israélien, les forces syriennes doivent être retirées, afin que s'établisse une atmosphère propice, pour que toutes les parties au conflit au Liban ouvrent entre elles un dialogue dans la paix et la tranquillité. Troisièmement, les dirigeants libanais, aussi bien musulmans que chrétiens, devraient se rencontrer dans une atmosphère paisible et élaborer une charte garantissant l'unité, la souveraineté et l'intégrité territoriale du Liban, qui remplacerait la charte de 1943.

37. L'Egypte est prête à contribuer sans réserve à tout effort dans ce sens. Elle appuie, par conséquent, l'initiative du Président de la France, M. Giscard d'Estaing, au sujet de la solution de la crise libanaise. En outre, nous prions instamment toutes les parties intéressées de respecter scrupuleusement la résolution 436 (1978) du Conseil de sécurité du 6 octobre.

38. Au cours des 30 dernières années, notre partie du monde a connu de nombreuses guerres, génératrices de destructions et de souffrances pour ses populations. Cette situation a entravé notre développement et mis en danger la paix et la sécurité internationales. La nation arabe, et plus spécialement le peuple palestinien, ont été les victimes de ces guerres aussi bien que de l'occupation israélienne.

39. En fait, le Secrétaire général a raison lorsque, dans son dernier rapport à l'Assemblée générale sur l'activité de l'Organisation, en 1978, il dit :

“La situation au Moyen-Orient, pour toutes sortes de raisons impérieuses, affecte de façon vitale non seulement la paix et la sécurité internationales mais les intérêts de la communauté mondiale tout entière.” [Voir A/33/1, sect. III.]

Le Secrétaire général poursuit :

“... nous ne pouvons pas nous permettre de relâcher un seul instant nos efforts pour progresser vers une solution pacifique. Il vaut la peine de le répéter une fois de plus : au Moyen-Orient, le temps n'est pas l'allié de la paix.” [Ibid.]

40. Il ne fait pas de doute que, préoccupée par la situation au Moyen-Orient, l'Assemblée générale est pleinement consciente des dimensions de cette situation et des conséquences qu'elle peut entraîner, ainsi que des manœuvres

dilatoires qui interfèrent avec ses efforts de paix. Par conséquent, l'Assemblée générale est pleinement consciente de ses responsabilités lorsqu'elle indique, au nom de la communauté internationale, qu'elle rejette catégoriquement tout ce qui pourrait conduire à la continuation de l'occupation israélienne, à faire obstacle à la recherche d'une solution ou à contrarier la réalisation des buts et objectifs de la Charte. Elle doit également être consciente de la nécessité de prendre, au moment voulu, les initiatives nécessaires, si aucun progrès vers une paix juste et durable au Moyen-Orient n'était accompli.

41. La communauté internationale connaît parfaitement la politique de l'Egypte de même que les objectifs qu'elle a poursuivis, de façon cohérente, avant et après la guerre de 1973. Cette politique affirme le désir sincère de l'Egypte et sa quête persistante d'une paix juste. Elle est confirmée, également, par la participation de l'Egypte à tous les efforts orientés vers cette fin, en vue d'épargner à la région les conflits et le fléau de la guerre dont elle souffre depuis que le peuple de Palestine s'est vu priver de son droit légitime à l'existence. Cela est particulièrement vrai à une époque où la Charte des Nations Unies constitue un jalon dans la progression et la marche de l'humanité. La paix, pour être digne de ce nom, doit être fondée sur la justice; sinon elle est vide de sens.

42. Telle est actuellement la situation au Moyen-Orient, et nous voyons donc où est la racine du mal. Cela signifie que, si la situation se perpétue, elle conduira inévitablement à une explosion, dont les dimensions dépasseront de loin tout ce qui s'est produit auparavant dans la région. Dans cette éventualité, le monde entier ne saurait échapper aux conséquences morales, spirituelles et matérielles d'une telle conflagration.

43. Je voudrais rappeler ici ce que le président Anouar Sadate a déclaré dans son allocution devant le Parlement égyptien, le 9 novembre 1977, avant son initiative historique. Il a dit :

“Notre nation était véritablement sincère lorsqu'elle a mené sa bataille glorieuse il y a quatre ans. Elle était et continue d'être sincère et honnête dans son appel à la paix et sincère dans son désir d'instaurer la paix dans toute la région, car notre objectif final est que chacun puisse vivre dans sa patrie, à l'intérieur de frontières sûres, jouissant en toute sécurité de ses biens et de son existence, vivre en pouvant contribuer généreusement au progrès de l'humanité et mobiliser tous ses efforts pour faire face au défi du développement et du progrès.”

44. C'est ce concept qui a été à la base des actions et de la politique de l'Egypte dans le passé. C'est également la source de l'initiative historique de l'Egypte, entreprise par le président Sadate, le 19 novembre dernier, quand il a visité Jérusalem, et qui a constitué le summum des nombreuses initiatives égyptiennes de ces dernières années, comme a pu le constater la communauté internationale. L'Egypte a dû mener les batailles de la guerre, et c'est avec le même courage qu'elle mène maintenant une lutte pour la paix. Pour tout observateur rationnel, la lutte pour la paix est beaucoup plus ardue que la lutte sur le champ de bataille. Il est facile de déclencher une guerre, sans souci des horreurs et souffrances qu'elle entraîne. Il est beaucoup

plus difficile de mener une lutte pour la paix, avec toutes les responsabilités historiques continues qu'elle appelle, et cela exige les mêmes capacités, la même énergie et le même courage que nécessite la lutte sur le champ de bataille. Dans les deux cas, l'Egypte a montré qu'elle était fidèle et prête à prendre ses responsabilités.

45. L'Egypte a oeuvré patiemment et inlassablement, pour rétablir les droits arabes et pour libérer les territoires arabes de l'occupation israélienne. Il ne fait pas de doute que la totalité de la communauté internationale a suivi les efforts qui ont abouti aux documents de Camp David⁶ et a apprécié le rôle positif joué par le Président des Etats-Unis, M. Carter. Je voudrais souligner ici que ces documents ne constituent pas, en eux-mêmes, le terme de notre route; ils n'en sont que le point de départ. Ils représentent le cadre d'une paix juste et durable, à laquelle nous aspirons tous et pour laquelle nous n'avons cessé d'oeuvrer; ils représentent, comme l'a dit le président Sadate, un pas important dans cette direction.

46. Qu'il me soit permis de développer devant l'Assemblée les points suivants concernant les documents de Camp David.

47. Premièrement, depuis l'agression israélienne contre les pays arabes de 1967, avec l'occupation qui s'en était suivie pour trois Etats arabes, la communauté mondiale et l'Organisation des Nations Unies ont, à maintes reprises, demandé la pleine application de la résolution 242 (1967) du Conseil de sécurité, dans toutes ses parties. Elles ont affirmé le droit du peuple arabe à recourir à tous les moyens de lutte, pour mettre un terme à l'occupation israélienne, pour rétablir les droits légitimes du peuple palestinien et pour instaurer une paix juste et durable dans la région, conformément aux buts et principes de la Charte des Nations Unies. Par conséquent, le premier document de Camp David, intitulé “Cadre de paix au Moyen-Orient” stipule dans son introduction que la base convenue pour un règlement pacifique est la résolution 242 (1967) du Conseil de sécurité des Nations Unies, en sa totalité. L'essentiel de cette résolution est l'inadmissibilité de l'acquisition de territoires par la guerre. L'introduction dit aussi que, pour instaurer la paix au Moyen-Orient, il faut s'inspirer des dispositions de la Charte des Nations Unies et d'autres normes reconnues du droit et de la légitimité internationaux, qui constituent la base généralement acceptée de la conduite des relations entre tous les Etats. Il ne fait pas de doute qu'une telle disposition dans le document renforce et corrobore la position arabe. De plus, ce document se réfère à la résolution 338 (1973) du Conseil de sécurité, qui a été acceptée par toutes les parties intéressées.

48. Deuxièmement, la communauté internationale a exprimé à maintes reprises ses graves inquiétudes devant la stagnation, devant la perpétuation du *statu quo* au Moyen-Orient, et a demandé que l'on redouble d'efforts afin de créer l'élan nécessaire pour surmonter les obstacles et les difficultés qu'Israël a essayé d'imposer à la communauté

⁶ Cadre de paix au Moyen-Orient, convenu à Camp David, et Cadre pour la conclusion d'un traité de paix entre l'Egypte et Israël, signés à Washington le 17 septembre 1978. Pour les textes en anglais, voir *Weekly Compilation of Presidential Documents*, Washington (D. C.), Government Printing Office, 1978, vol. 14, no 38, p. 1523 à 1528.

internationale. Elle a réaffirmé aussi qu'une paix juste au Moyen-Orient ne saurait être réalisée que sur la base d'un retrait total d'Israël et du rétablissement des droits inaliénables du peuple palestinien.

49. Troisièmement, ce concept a dicté à l'Egypte sa politique et, depuis 1967, l'Egypte a œuvré et lutté, par tous les moyens à sa disposition, pour réaliser ces objectifs, afin de garantir l'application de ces deux principes fondamentaux. Cette politique a été menée, depuis l'adoption de la résolution 242 (1967) du Conseil de sécurité, par le truchement de la mission de M. Gunnar Jarring, représentant spécial du Secrétaire général, jusqu'aux pourparlers des quatre puissances à New York, et les nombreuses délibérations dans diverses instances internationales. Puis vint la guerre d'octobre 1973, qui a modifié radicalement la situation, l'a fait sortir de l'impasse qui avait prévalu jusqu'alors, à cause de l'intransigeance d'Israël.

50. Quatrièmement, Israël a essayé de limiter les résultats de la guerre d'octobre et de recourir à ses méthodes antérieures de tergiversation et d'atermoiements. L'initiative de paix du président Sadate, de novembre 1977, a relancé les efforts tentés pour instaurer une paix juste et durable dans la région.

51. Cinquièmement, dans ce contexte et sur cette toile de fond, je voudrais souligner deux principes fondamentaux, à savoir : les deux documents de Camp David représentent une base et un cadre pour la réalisation d'une paix juste et durable au Moyen-Orient; l'Egypte ne recherche pas une paix séparée, mais bien un règlement global qui tienne compte des droits légitimes du peuple palestinien, et assure le retrait d'Israël des territoires arabes occupés depuis 1967, y compris Jérusalem, qui fait partie intégrante de la rive occidentale. Ce fait, qui ne saurait prêter à interprétation, a toujours guidé la politique égyptienne et continuera de le faire. La position de l'Egypte est qu'Israël ne saurait prétendre à la souveraineté sur la rive occidentale et Gaza, étant donné que la souveraineté appartient au peuple palestinien qui vit sur ces territoires. Nous reconnaissons que nous avons devant nous une longue route avant que soient conclus les traités de paix définitifs. Le succès de ce cheminement dépendra, pour l'essentiel, de la sincérité que les parties montreront dans l'accomplissement de leurs obligations.

52. Sixièmement, un examen attentif et objectif du document de Camp David, intitulé "Cadre de paix au Moyen-Orient", indique clairement que, premièrement, il contient le cadre général de l'application de la résolution 242 (1967) du Conseil de sécurité, dans sa totalité et sur tous les fronts; deuxièmement, il souligne le respect et l'application des buts et principes de la Charte des Nations Unies et des règles générales du droit et de la légitimité internationaux; troisièmement, le principe général est qu'un règlement global exige la participation de toutes les parties intéressées; quatrièmement, ce document confirme le principe de la mutualité dans les arrangements de sécurité qui seront conclus, et cela signifie que la sécurité n'est pas le privilège exclusif d'une seule partie qui, tout en insistant pour obtenir des mesures de sécurité pour elle-même, pourrait dénier aux autres parties le même droit.

53. Septièmement, les articles concernant la rive occidentale et Gaza sont conçus pour créer une situation nouvelle

qui conduise, graduellement, à l'annulation des desseins d'Israël et à la réalisation des aspirations des Arabes, qui veulent ce qui suit : premièrement, la participation de toutes les parties intéressées aux négociations, afin de résoudre le problème palestinien sous tous ses aspects, pour que soient reconnus les droits légitimes du peuple palestinien, et cela a toujours été une condition fondamentale pour l'Egypte et pour toute la communauté internationale, qui soulignent que le problème palestinien est au cœur de la question; deuxièmement, la cessation de l'occupation militaire israélienne, par la cessation du régime militaire dans ces deux zones, et le retrait de l'administration civile israélienne, ainsi que des forces israéliennes, ce qui resterait d'entre elles étant stationné dans des postes de sécurité spécifiés; troisièmement, la création d'institutions palestiniennes consistant en une autorité autonome, établie par des élections et qui prendrait la forme d'un conseil administratif pour la rive occidentale et Gaza, la formation de forces de police locales et la participation de représentants palestiniens élus au comité permanent des quatre pour que soit négocié un accord concernant le statut définitif de la rive occidentale et de Gaza; ces institutions prendraient des mesures pour que les représentants élus des habitants de la rive occidentale et de Gaza participent dans la décision de leur propre avenir; quatrièmement, le gel, à l'heure actuelle, de l'implantation de colonies de peuplement dans les territoires palestiniens occupés, dont le destin sera réglé par des négociations auxquelles les représentants du peuple palestinien participeront; on comprendra tous l'importance que l'Egypte attache à ce problème et les initiatives qu'elle a entreprises, avec l'appui du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale, qui ont estimé que les colonies israéliennes étaient illégales et ont décidé qu'elles représentaient un obstacle à la paix; cinquièmement, l'élimination des souffrances et de l'oppression des personnes sur la rive occidentale et à Gaza, du fait de l'occupation israélienne et de la domination militaire; sixièmement, la réglementation du retour des personnes déplacées de la rive occidentale et de Gaza, depuis 1967, conformément à la résolution 237 (1967) du Conseil de sécurité sur ce point; et enfin, la réalisation d'un accord concernant l'application d'une solution juste et immédiate du problème des réfugiés.

54. Huitièmement, les principes et le cadre du retrait d'Israël du Sinaï confirment le principe du retrait jusqu'aux frontières internationales, qui pourrait également s'appliquer au Golan. Cela réaffirme l'interprétation arabe de la résolution 242 (1967) du Conseil de sécurité, concernant le retrait complet de tous les territoires occupés et non pas seulement de quelques-uns d'entre eux. Aussi, l'application du principe de retirer les colonies israéliennes du Sinaï pourrait s'appliquer au Golan, à la rive occidentale et à Gaza.

55. Neuvièmement, eu égard à Jérusalem, l'Egypte a réaffirmé sa position qui est connue depuis longtemps et qui est la suivante : premièrement, la Jérusalem arabe fait partie intégrante de la rive occidentale, et les droits juridiques et historiques des Arabes dans la ville doivent être respectés et rétablis; deuxièmement, la Jérusalem arabe doit être sous souveraineté arabe; troisièmement, les habitants palestiniens de la Jérusalem arabe ont le droit d'exercer leurs droits nationaux légitimes, puisqu'ils font partie du peuple palestinien sur la rive occidentale; quatrièmement, les résolutions pertinentes du Conseil de

sécurité, notamment les résolutions 242 (1967) et 267 (1969) doivent être appliquées en ce qui concerne Jérusalem; cinquièmement, toutes les mesures prises par Israël pour modifier le statut de la ville sont nulles et non avenues et devraient être abrogées; sixièmement, toutes les personnes doivent avoir libre accès à la ville et jouir du droit d'exercer librement leur culte et de visiter les Lieux saints ainsi que de transiter vers les Lieux saints sans distinction ou discrimination; septièmement, les lieux saints de chaque religion pourraient être placés sous l'administration et le contrôle des représentants de cette religion; et, huitièmement, les fonctions essentielles de la ville devraient être indivises et un conseil municipal commun, composé d'un nombre égal de membres arabes et israéliens, pourrait superviser l'accomplissement de ces fonctions. Ainsi la ville demeurerait indivise.

56. Voilà les principes que l'Egypte a acceptés et qui l'inspireront dans ses efforts. Notre respect des buts et principes de la Charte et du consensus de la communauté internationale, en ce qui concerne l'établissement d'une paix juste et durable, est clair. Nous estimons que ce qui a été acquis n'est qu'une partie du cadre global de paix.

57. Je suis heureux de dire que l'appui immense qu'a reçu l'Egypte, pour les efforts qu'elle fait en vue de l'établissement d'une paix juste et durable, appui qui n'a pas diminué ces dernières années, est le couronnement des efforts inlassables déployés par l'Egypte pour rétablir les droits arabes. C'est également une manifestation de la croyance des Arabes dans le rôle que l'Egypte doit jouer dans le monde. Je voudrais, au nom du peuple égyptien, exprimer nos remerciements et notre profonde gratitude à tous ceux qui ont été et demeurent aux côtés de l'Egypte, dans ses efforts pour libérer les terres arabes et pour l'établissement d'une paix juste dans la région. Seule une petite minorité constitue l'exception à cet appui général. Cette petite minorité préfère continuer à s'opposer à tout effort de paix. Il est grand temps de mettre fin à de telles manœuvres et à cette surenchère politique. L'Egypte espère que tous les intéressés étudieront attentivement les deux documents avant de les juger.

58. Le monde entier est témoin de nos intentions. Notre but est une paix juste pour la totalité de la région du Moyen-Orient. Nous n'aspirons pas à une paix à n'importe quel prix. Ce que nous voulons, c'est aboutir à une paix qui rétablirait le peuple palestinien dans ses droits inaliénables et qui rendrait à la nation arabe ses territoires occupés. Toute initiative égyptienne se fonde sur une position de force et non de faiblesse, sur une position de courage et non d'hésitation; elle a pour but d'arriver à la paix et non de faire la guerre. La voie vers la paix est ouverte et tous les intéressés doivent, avec la plus grande sincérité, apporter leur contribution à ces efforts. Autrement, la région glissera à nouveau vers des risques de guerre et de destruction qui menaceraient la paix et la sécurité internationales.

59. Tout au long de son histoire, l'Egypte a toujours assumé ses responsabilités nationales et accepté beaucoup de souffrances. Elle est restée ferme pendant les crises et n'a épargné aucun sacrifice, y compris ce qu'elle avait de plus cher — ses fils — qui sont morts comme des martyrs. L'Egypte refuse toute tutelle, d'où qu'elle vienne. Elle n'essaye d'imposer sa tutelle à quiconque et elle n'accepte

non plus de leçons de quiconque. L'Egypte se placera toujours au-dessus de la diffamation et des attaques mesquines.

60. En conclusion, je voudrais réitérer ce que j'ai déclaré l'an dernier de cette même tribune, à savoir que l'Egypte a survécu à quatre guerres, aussi engageons-nous dans une cinquième bataille pour la cause de la paix⁷.

61. M. TREIKI (Jamahiriya arabe libyenne) [*interprétation de l'arabe*] : Je voudrais tout d'abord adresser au Président de l'Assemblée, au nom de la délégation de la Jamahiriya arabe libyenne populaire et socialiste, nos félicitations à l'occasion de son élection à la présidence de la trente-troisième session de l'Assemblée générale. Je suis certain que, sous sa direction, à cette session, l'Assemblée fera beaucoup pour que se réalisent les buts et aspirations des peuples de la communauté internationale, qui ont lutté durement pour la création de cette organisation internationale, dans l'espoir qu'elle deviendrait le moyen de réaliser la justice, d'établir la paix et de mettre fin aux injustices, au colonialisme et à l'oppression qui ont été les fléaux de l'humanité.

62. Je ne peux qu'exprimer à son prédécesseur, M. Mojsov, la reconnaissance et la gratitude de la délégation de la Jamahiriya pour tous les efforts qu'il a déployés, afin de tenter de rapprocher l'Organisation de la réalisation de ces mêmes objectifs.

63. Ma délégation voudrait également féliciter les Iles Salomon pour leur indépendance et leur souhaiter la bienvenue comme Membre de l'Organisation des Nations Unies. Nous sommes certains que ce nouvel Etat pourra, de concert avec les pays du tiers monde et avec l'Organisation mondiale, contribuer de façon active à servir l'humanité.

64. Nous sommes également heureux de voir le Secrétaire général des Nations Unies, M. Kurt Waldheim, poursuivre l'exécution de sa tâche avec une efficacité sans pareille et un dévouement et une impartialité exceptionnels. Malgré les difficultés qu'il a rencontrées, depuis qu'il se trouve à la tête de notre organisation internationale, ce qu'il a accompli est considérable. Au nom de mon pays, je puis l'assurer de notre plein appui pour l'assister dans sa noble tâche et nous lui rappelons que nous approuvons tous les efforts qu'il accomplit au service de l'humanité, par le biais de l'Organisation.

65. Voilà plus de 32 ans que l'Organisation a été créée et que la Charte a été signée. Il est certain qu'elle a fait beaucoup pour réaliser les objectifs qui sont les siens, conformément à la Charte à laquelle nos Etats et peuples ont souscrit. Cependant, en dépit de ces réalisations, que ce soit dans le domaine de la paix internationale, de la décolonisation, ou dans le monde économique, un coup d'oeil rapide sur la situation internationale actuelle vient confirmer, aux yeux de tous, que les peuples qui attendaient tant de l'Organisation commencent à se laisser aller au désespoir et que l'optimisme fait place au pessimisme en présence des événements graves que la communauté internationale doit affronter.

⁷ Voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-deuxième session, Séances plénières, 79^e séance, par. 64.*

66. C'est à ce sujet que l'on doit se poser la question de savoir quel est le rôle de l'Organisation et quel est son avenir. Or, en fait, la question que l'on se pose est celle de son échec dans la réalisation de la paix et de la liberté pour les peuples opprimés, dans de nombreuses parties du monde; pourquoi les peuples de la communauté internationale ne jouissent-ils pas de la prospérité, d'une manière juste, au lieu de cette misère et cette pauvreté croissantes qui règnent dans bien des parties du monde tandis que la prospérité augmente ailleurs, aux dépens des peuples opprimés ? La question est celle de savoir si cela est dû au fait que l'Organisation n'est pas à la hauteur des événements internationaux, en réalisant ses objectifs et en appliquant la Charte, ou au fait que certains Etats — et en particulier les grandes puissances colonialistes — ne respectent pas la Charte et les objectifs de l'Organisation, sauf dans les cas où cela satisfait leur convoitise et les aide dans leur exploitation des peuples. La réponse est évidente. Les puissances du mal, telles qu'elles sont à l'oeuvre dans l'impérialisme, le colonialisme, l'exploitation et le monopole, sont les raisons principales qui se trouvent à l'arrière-plan de toutes les tragédies et de toutes les guerres que connaît le monde. L'Organisation des Nations Unies n'est qu'une victime de plus de ces puissances, comme c'est le cas d'ailleurs des pays les plus pauvres et les plus faibles.

67. Un rapide coup d'oeil sur la situation internationale confirme la gravité de la situation et les possibilités de guerre qu'elle entraîne. La persistance de ces foyers de guerre, bien qu'ils soient actuellement limités à certaines parties du monde et maîtrisés par les puissances de terreur et de domination, ne mènera finalement qu'à une guerre générale, dont toute la race humaine sera la victime.

68. Par la lutte des peuples, l'apparition de mouvements de libération nationale et par la lutte politique à l'Organisation des Nations Unies, ainsi que par les efforts de décolonisation qui sont déployés en son sein, le colonialisme commence à assister à la fin d'une époque regrettable et navrante, la sienne propre, et il s'efforce désespérément de conserver aujourd'hui sa domination et ses sociétés d'exploitation et de monopole dans différentes parties du monde, même si cette puissance doit entraîner la disparition totale de la race humaine.

69. La Jamahiriya arabe libyenne populaire et socialiste, qui appartient aussi bien au continent africain qu'au monde arabe, et dont le peuple fait partie du monde méditerranéen ainsi que du tiers monde, se dévoue totalement au service de l'Organisation dont elle partage les principes et les objectifs. Pour s'acquitter de ses responsabilités envers la communauté internationale dans son ensemble, et envers les peuples africains, la patrie arabe et le tiers monde en particulier, elle ne saurait faire davantage que s'exprimer en toute franchise, en disant que la situation, à son avis, se détériore sur le continent africain, résultat direct, ainsi que chacun peut l'observer, des récentes interventions colonialistes et de l'existence de régimes racistes qui continuent à perpétrer des actes d'agression contre la population du continent et continuent à violer les principes de l'Organisation de sa charte en faisant preuve, dans la poursuite de leur politique raciste, d'indifférence à l'égard des droits de l'homme.

70. Les peuples du continent africain ont, sans aucun doute, accompli bien des progrès depuis quelques années

dans le domaine de la libération nationale et de l'indépendance des peuples. Cependant, c'est là ce qui a poussé l'impérialisme et le colonialisme à s'employer à réimposer leur domination et leur contrôle, en ayant recours à des moyens honteux, allant de l'assassinat de dirigeants africains et de l'emploi de mercenaires blancs pour renverser des gouvernements progressistes — dont le seul crime est d'essayer d'élever le niveau de vie de leurs peuples et de poursuivre une politique qui servirait les intérêts de leurs peuples — jusqu'à l'intervention militaire et le recours à la force armée pour réimplanter le colonialisme sur le continent.

71. La présence de régimes racistes en Rhodésie, en Afrique du Sud et en Namibie et leur obstination à poursuivre une politique d'oppression, d'extermination massive et de violation des droits de l'homme, n'auraient pas pu se produire, ou tout au moins se poursuivre, si ces régimes n'avaient reçu l'appui des puissances occidentales impérialistes et colonialistes, ayant à leur tête les Etats-Unis d'Amérique. Les tentatives d'apaisement faites par les grandes puissances colonialistes, et tout particulièrement par les Etats-Unis, en énonçant une politique prétendument destinée à aider les peuples de ces pays, ne nous tromperont pas, nous Africains. Et je pense qu'elles ne peuvent pas non plus tromper l'Assemblée ni la communauté internationale. Nos peuples ne peuvent oublier que c'est le colonialisme qui a forgé ces régimes et que c'est le colonialisme qui a contribué et contribue toujours à leur survie, en leur fournissant des armes mortelles et en leur prodiguant toutes sortes d'aide et d'assistance. Par conséquent, le colonialisme ne peut être considéré comme un médiateur, mais plutôt comme un ennemi direct du peuple africain.

72. La solution du problème namibien réside seulement dans la possibilité qui sera donnée au peuple namibien, sous l'autorité de son mouvement national, la SWAPO, de réaliser son indépendance complète et rapide. Les tentatives incessantes du régime raciste sud-africain pour mettre en échec les efforts que l'Organisation des Nations Unies et l'OUA déploient à cet égard sont de celles dont on peut tenir responsables les puissances colonialistes occidentales, qui ont créé le régime raciste et continuent de lui apporter leur aide. La présence continue du régime raciste au Zimbabwe — celui d'Ian Smith — n'est pas non plus étrangère à l'action de ces puissances colonialistes. Dans ce cas-là également, la seule solution repose dans le soutien du peuple du Zimbabwe, sous l'autorité du Front patriotique, dans sa lutte légitime pour l'indépendance et la suppression de ce détestable régime raciste. La Jamahiriya arabe libyenne populaire et socialiste, faisant partie du continent africain, souligne sa détermination de continuer à prodiguer tout le soutien possible à tous les peuples qui souffrent encore de la domination des régimes racistes, jusqu'à ce que ces derniers soient liquidés.

73. Les intrigues ourdies par les colonialistes, qui visent à changer le cours de l'histoire, ainsi que leurs stratagèmes politiques, ayant pour but d'affaiblir les mouvements de libération nationaux au Zimbabwe, en Afrique du Sud et en Namibie, ne pourront déboucher que sur un échec semblable à celui rencontré par le colonialisme en Angola, au Mozambique et dans d'autres parties du continent. Ces tentatives des puissances colonialistes ou leur intervention militaire directe sur le continent ne pourront qu'accroître la

résolution de nos peuples, en Afrique, de lutter jusqu'à ce que les derniers bastions du colonialisme disparaissent ainsi que les monopoles colonialistes. Ce fait a été confirmé par les résolutions de la Conférence de l'OUA, à Khartoum [*voir A/33/235 et Corr.1*]. Partant, toutes les tentatives du colonialisme de semer la division et la discorde entre les Etats africains ou de susciter des alliances qui lui soient fidèles ont été vouées à l'échec, en raison de la volonté des peuples du continent et de leur détermination à se libérer.

74. L'heure est venue pour les Nations Unies de jouer un rôle plus positif en aidant les peuples du continent africain à lutter contre les régimes racistes d'Afrique du Sud, du Zimbabwe et de Namibie ou en les aidant, comme dans le cas du peuple sahraoui, à défendre leur droit à l'autodétermination. Il est temps que l'Organisation des Nations Unies prenne des mesures pratiques et efficaces, en vue de l'application de ses résolutions demandant des sanctions contre les régimes racistes sur le continent. Seules de telles mesures prises par l'Organisation conduiraient à l'instauration de la paix en Afrique.

75. Nous ne pouvons pas envisager les événements qui se produisent sur le continent africain séparément de ce qui se passe dans la région arabe. C'est le même colonialisme britannique qui a fondé les régimes racistes en Afrique et qui a également créé le régime raciste sioniste en Palestine. L'impérialisme américain, héritier du colonialisme britannique, qui appuie maintenant les régimes racistes d'Afrique, est le même impérialisme que celui qui soutient le régime raciste sioniste en Palestine, lui fournissant des fonds et des armes non seulement pour qu'il s'enracine dans son occupation de la Palestine, mais encore pour qu'il continue à attaquer la nation arabe et à s'étendre aux dépens de celle-ci. Plus de 30 ans se sont écoulés depuis l'occupation de la Palestine et le déracinement de la population — une période égale à celle de l'existence de l'Organisation des Nations Unies — sans que la communauté internationale ait pris des mesures pratiques pour rétablir cette population dans ses droits, pour mettre un terme à l'injustice et permettre au peuple palestinien de regagner sa patrie. En fait, des centaines de résolutions ont été adoptées par notre organisation qui condamnent le régime raciste sioniste de Palestine et qui exigent qu'il applique les résolutions des Nations Unies et respecte les statuts internationaux. Mais quel a été le sort de ces résolutions, pourquoi n'ont-elles pas été appliquées et pourquoi le régime des gangs sionistes les a-t-il méprisées ? Nous savons tous que le colonialisme et l'impérialisme américain en portent la responsabilité principale. L'ennemi sioniste continue d'occuper par la force depuis 1967 — ou plutôt depuis 1948, époque à laquelle l'Organisation a proclamé, dans certaines circonstances internationales que nous connaissons tous, qu'elle reconnaissait le régime des gangs sionistes — des terres arabes limitrophes de la Palestine, et il persiste à se livrer au terrorisme et au génocide contre les habitants, au mépris total des résolutions et des appels de l'Organisation.

76. Nous entendons tous parler de paix dans la région et, comme nous y appartenons avec la nation arabe tout entière, nous souhaitons la paix plus ardemment que tout autre peuple, car nous connaissons mieux que quiconque les conséquences de la guerre. En Jamahiriya arabe libyenne populaire et socialiste, nous avons subi le colonialisme fasciste, contre lequel nous avons mené une guerre de

libération qui a duré plus de 30 ans et qui a coûté la vie à plus de la moitié des habitants du pays. D'autres pays arabes ont en fait connu le même sort. Par conséquent, personne ne peut souhaiter la paix plus ardemment que nous; la question est de savoir ce qu'est cette paix si désirée. La paix ne peut signifier la poursuite de l'occupation, la dispersion du peuple de Palestine, lequel reste empêché d'exercer son droit à l'autodétermination, à moins que cette paix soit conforme aux conceptions du racisme sioniste et à celles de son allié, les Etats-Unis d'Amérique. Pour eux, la paix sous-entend l'acceptation de l'occupation et de l'humiliation; mais le peuple de la nation arabe ou le peuple palestinien n'y souscriront jamais. Les Etats-Unis d'Amérique, appuyant comme ils le font l'ennemi sioniste avec des fonds et des armes et participant directement avec lui à la poursuite de l'agression contre la nation arabe, ne pourront jamais être un médiateur dans la recherche de la paix, à moins que l'objectif de cette paix, comme je l'ai déjà dit, ne soit la poursuite de l'occupation, celle de la dispersion du peuple palestinien que l'on empêcherait de faire valoir son droit à l'autodétermination.

77. Nous avons tous suivi les rebondissements récents qui se sont produits dans la région arabe, y compris l'amorce d'une capitulation et les contacts douteux qui ont connu leur apogée dans les accords de Camp David. La nation arabe tout entière a compris que la politique adoptée par certains régimes arabes réactionnaires à l'égard des ennemis sionistes, sous l'égide des Etats-Unis d'Amérique, aura des conséquences dangereuses, comme l'ont souligné les déclarations du Front du rejet à Tripoli et en Algérie. En fait, c'est ce qui s'est passé avec la signature des présumés accords de Camp David. Ces accords, signés entre une puissance occupante, à savoir l'ennemi sioniste, et son allié naturel, les Etats-Unis d'Amérique, d'une part, et un régime réactionnaire également allié des Etats-Unis d'Amérique, d'autre part, n'ont aucun caractère légitime et aucun fondement juridique à l'exception de la loi de la jungle et celle de l'occupation. Pourquoi ?

78. Premièrement, ces accords, qui ont été rejettés et condamnés par tous les Etats arabes sans exception, ont été signés dans l'ombre de l'occupation des vaincus par les vainqueurs et, de ce fait, ils doivent être considérés comme nuls et non avenus.

79. Deuxièmement, ces accords portaient sur le problème du peuple palestinien, mais ils ont été signés par une personnalité arabe qui n'avait aucun droit légitime et qui n'était pas habilitée à parler au nom du peuple palestinien, conformément aux différentes résolutions de la Ligue des Etats arabes, de l'OUA et des Nations Unies, qui reconnaissent toutes l'Organisation de libération de la Palestine comme le seul représentant légitime du peuple palestinien.

80. Troisièmement, ces accords ont des conséquences pour d'autres Etats arabes de première ligne, qui ont clairement fait savoir qu'ils refusaient de reconnaître à cette personnalité officielle tout droit de signer ces accords en leur nom.

81. Ce qui s'est passé à Camp David est une bouffonnerie, qui pourrait en même temps établir un grave précédent dans les relations internationales, où l'on voit une superpuissance — à savoir les Etats-Unis d'Amérique — s'engager directement dans un acte qui approuve l'occupation par la force et contredit toutes les résolutions des Nations Unies et

d'autres organisations internationales. Le fait qu'une superpuissance, comme les Etats-Unis, soit intervenue pour appuyer l'occupation par la force et imposer à un Etat vaincu, qui offrait des concessions, la signature d'un accord à cet effet, est en soi un grave précédent dans les relations internationales, dont les répercussions ne peuvent être que négatives. La nation arabe tout entière a rejeté les accords de Camp David et elle les a condamnés ainsi que leurs conséquences. Ce qui a été signé à Camp David ne peut être considéré comme une base pour la paix dans la région, puisque ce n'est rien de plus qu'un acte qui augmentera la tension dans la région et menacera la paix et la sécurité internationales. Les conséquences des accords de Camp David ont commencé à apparaître clairement. Ce qui s'est passé à Camp David est une autre alliance anormale entre l'impérialisme américain et le régime raciste, qui vise à la liquidation de la question de Palestine et qui menace la paix et la sécurité du continent africain. Après la signature des accords de Camp David, quelqu'un a prétendu avoir un rôle africain à jouer. Quel est ce rôle africain ? Les jours prochains prouveront qu'il n'y en a aucun. Hier, nous avons entendu le représentant du gang sioniste parler avec clarté et arrogance, défiant la communauté internationale et disant que Jérusalem resterait sous l'occupation israélienne. Or, Israël est l'un des Etats – si l'on peut le qualifier d'Etat – qui ont signé l'accord de Camp David. Il y a un instant, nous avons entendu quelqu'un parler de Jérusalem. Il est clair que ces accords sont des accords douteux et qu'ils ne pourront jamais être acceptés. Nous avons entendu le représentant du gang sioniste dire que les colonies de peuplement demeureront et, aujourd'hui, nous avons entendu quelqu'un demander l'élimination de ces colonies de peuplement.

82. Quiconque étudie de près les prétendus accords de Camp David se rendra compte qu'ils sont le résultat d'une dangereuse alliance sioniste, réactionnaire et impérialiste, qui aura ses conséquences. Les conséquences de Camp David ont déjà commencé à se manifester clairement dans les événements qui ont actuellement lieu au Liban et dans la guerre qu'Israël y mène directement, soit par le bombardement de Beyrouth à partir de ses navires de guerre, comme c'est le cas depuis deux jours, soit par l'intermédiaire de ses agents dans le Sud-Liban, qui entravent tous les efforts déployés par les Nations Unies pour établir la paix, en appliquant la résolution du Conseil de sécurité, ou encore par l'intermédiaire de laquais isolationnistes qu'il appuie. Le sang qui a été versé n'est que le début des graves conséquences des accords de Camp David. Après avoir essayé de faire pression tant sur la Syrie que sur la Jordanie pour qu'elles acceptent les accords de Camp David, les Etats-Unis ont pris l'initiative de rallumer la guerre au Liban, en essayant de créer un état de tension dans la région, afin de détourner l'attention de la nation arabe et du monde entier de ce qui s'est passé à Camp David. La demande des Etats-Unis de tenir une réunion du Conseil de sécurité à ce sujet visait à faire du problème du Liban un problème international et avait pour but de partager le Liban et de porter un coup aux forces qui rejettent leur politique dans la région arabe. La Jamahiriya arabe libyenne appuie le Gouvernement légal du Liban et demande que le Liban soit une zone de paix et qu'il reste arabe, libre et indépendant. Nous croyons que le temps est venu pour la communauté internationale de prendre des mesures, en vue de mettre fin aux actes du gang sioniste au Liban.

83. Les événements qui se produisent dans la région arabe représentent non seulement une menace à la paix dans cette région, mais aussi un danger pour la paix dans le monde entier. Le moment est venu pour l'Organisation des Nations Unies de s'acquitter de ses obligations et pour la communauté internationale de respecter ses résolutions. De même, le moment est venu pour la communauté internationale de dire ouvertement aux Etats-Unis d'Amérique que ce qu'ils sont en train de faire n'est pas un effort de paix mais un acte qui ne pourra qu'augmenter les tensions et qui est incompatible avec toutes les résolutions des Nations Unies et la responsabilité des Etats-Unis en tant que superpuissance. La paix ne pourra être réalisée que si l'on permet au peuple palestinien de rentrer dans ses foyers et d'exercer l'autodétermination, comme les autres populations du monde. La paix ne saurait être établie sous l'occupation, dans des conditions de diktat, en menaçant les populations ou en essayant de les réprimer.

84. Au moment où les Nations Unies oeuvrent pour le désarmement et consacrent des séances spéciales à la question, en s'efforçant de faire régner la paix et la sécurité dans le monde, les grandes puissances colonialistes continuent d'augmenter leurs armements et de fournir des armes et de l'équipement aux régimes racistes afin de créer de nouveaux foyers de tension, appuyant ainsi l'hégémonie du colonialisme et de l'occupation. Ainsi, la fourniture continue d'armes meurtrières à l'ennemi israélien ne peut être envisagée que dans ce cadre. Nous devrions condamner la décision des Etats-Unis de construire deux bases militaires en Palestine occupée, conformément aux accords de Camp David, à concurrence de 2 milliards de dollars. L'appui persistant accordé par les Etats-Unis et leurs alliés au régime raciste d'Afrique du Sud et les armes et techniques nucléaires qu'ils fournissent à ce régime et au régime sioniste sont contraires à tous les efforts que nous déployons au nom du désarmement dans le monde. De même, l'armement continu de la Corée du Sud par les Etats-Unis et le fait que ceux-ci utilisent l'Organisation des Nations Unies comme moyen de dissimuler la présence de leurs forces militaires en Corée du Sud ne peuvent être envisagés que comme un maillon dans la chaîne des événements qui ont contribué à augmenter les armements et à attiser les foyers de tension dans le monde.

85. La délégation de mon pays estime que le moment est venu pour la communauté internationale d'exercer une pression et une influence sur les Etats-Unis pour qu'ils retirent leurs forces de la Corée du Sud, laissant le peuple coréen libre de réaliser son unité. A cet égard, nous ne pouvons qu'appuyer les grands efforts de la République populaire démocratique de Corée, qui essaie de réaliser la réunification pacifique de la Corée, libérée de l'intervention étrangère, et de démanteler la force colonialiste américaine qui fait obstacle à l'unité coréenne.

86. Ma délégation ne peut que rendre hommage au groupe des non-alignés pour sa politique et le rôle qu'il joue en faveur de la paix et de la sécurité internationales. Les pays non alignés ont prouvé que la politique de leur mouvement est la seule capable de réaliser la paix. La Jamahiriya, qui poursuit une politique de neutralité et est un membre actif du mouvement des non-alignés, n'épargnera aucun effort pour renforcer ce mouvement et l'aider à atteindre ses objectifs pour la prospérité des peuples du monde entier.

87. D'autre part, nous appuyons pleinement la création de zones exemptes d'armes nucléaires, que ce soit dans l'océan Indien ou dans la mer Méditerranée. Nous appartenons à la région méditerranéenne et nous travaillons avec ses peuples pour transformer la mer Méditerranée en un lac de sécurité et de paix, isolé des sphères de tension et des ingérences étrangères. A cet égard, ma délégation se félicite de l'annonce faite par le Gouvernement maltais, sous la direction du parti travailliste maltais, de sa neutralité et du démantèlement des bases étrangères de l'île. Je voudrais réaffirmer la volonté de la Jamahiriya arabe libyenne populaire et socialiste de continuer à aider Malte et à lui fournir un appui en vue de réaliser son non-alignement et d'assurer la prospérité de son économie.

88. Pour ce qui est de Chypre, pays qui appartient au bassin méditerranéen, fait partie des pays non alignés et avec lequel nous sommes étroitement liés, la Jamahiriya arabe libyenne populaire et socialiste espère que les efforts actuels aboutiront à un accord en vue de protéger les droits des communautés grecque et turque et de maintenir l'unité, la souveraineté, l'indépendance et le non-alignement du pays.

89. La délégation de la Jamahiriya arabe libyenne se félicite des grands efforts déployés par les Nations Unies, en vue d'établir un nouvel ordre économique international qui tienne compte des intérêts de tous les peuples, et notamment des intérêts des peuples du tiers monde qui ont le plus souffert de l'ordre économique injuste qui régne actuellement dans le monde entier. Mais la réalisation de cet ordre nouveau ne deviendra pas une réalité tant que les monopoles colonialistes n'auront pas été abolis et que les peuples du tiers monde ne seront pas à même d'exploiter leurs richesses et d'assurer librement le contrôle de leurs propres ressources.

90. Le nouvel ordre économique ne saurait être réalisé tant que les peuples du tiers monde ne seront pas à même de prendre une part active à sa réalisation; la paix dans le monde ne saurait être réalisée tant que le monde sera divisé en deux parties : une majorité qui s'appauvrit et une minorité qui s'enrichit aux dépens de la majorité.

91. La façon dont les Etats industrialisés colonialistes s'accrochent à leurs monopoles et continuent d'exploiter les richesses des peuples du tiers monde ainsi que leur refus intransigeant d'amorcer un dialogue constructif sont un obstacle à la création d'un nouvel ordre économique international. Par le biais des discussions qui ont eu lieu dans le cadre de l'Assemblée générale ou celui du dialogue Nord-Sud, ces Etats ont prouvé qu'ils rejetaient même le principe de l'équité. Cependant, nous ne devons pas nous laisser aller au désespoir et nous devons persévirer dans nos efforts visant à réaliser cet objectif que nous considérons comme étant dans l'intérêt de tous les peuples de la planète, pauvres ou riches.

92. Depuis cinq ans, la communauté internationale a entrepris des efforts intensifs pour parvenir à une convention sur le droit de la mer qui, si elle était établie en tenant compte des intérêts des pays en développement, constituerait un événement remarquable dans l'histoire de l'humanité, puisque les hommes pourraient, pour la première fois, être capables de se mettre d'accord, de manière

pacifique, sur le partage des richesses de vastes régions de notre planète.

93. Cependant, nous avons été surpris, récemment, comme le reste du monde, de voir un Etat développé prendre des mesures unilatérales pour exploiter les ressources du fond des mers, façon de faire qui, en plus de son ambiguïté, et surtout à ce stade, ne pourrait avoir que des effets nuisibles sur les négociations qui se poursuivent sur les quelques sujets qui restent à examiner et entraverait les travaux que nous avons commencés il y a des années.

94. Mon pays rejette toute action unilatérale, quelle que soit son origine, visant à exploiter les ressources du fond des mers; il appuie la position du Groupe des Soixante-Dix-Sept telle qu'elle a été exposée par ce groupe à la troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer⁸. Mon pays lance un appel à ceux qui ont adopté cette méthode et à ceux qui seraient tentés de la suivre, pour les prier de ne pas prétendre ignorer la volonté de la communauté internationale et de faire preuve de prudence et de patience.

95. La Jamahiriya arabe libyenne populaire et socialiste, qui, après la grande révolution du 1^{er} septembre, a commencé à contrôler son économie et à se consacrer à l'intérêt de son peuple, oeuvre aujourd'hui conformément à la troisième théorie internationale dans tous ses aspects politiques, économiques et sociaux, à la recherche du bonheur de l'homme, où qu'il vive, et de la fin de l'injustice et de l'exploitation. Maintenant que la démocratie directe conforme à cette théorie est appliquée et que le peuple peut se gouverner lui-même, grâce à des conventions locales et des comités populaires, nous nous attachons actuellement à appliquer les aspects économiques de cette théorie, en mettant en oeuvre les principes de participation sous la devise "partenaires et non serviteurs", principes conçus pour abolir le système d'exploitation et d'esclavage du salarié à l'égard du capital. En Jamahiriya arabe libyenne populaire et socialiste, les travailleurs sont devenus des partenaires dans la production et il est temps, maintenant, de travailler tous ensemble pour la mise en oeuvre de ces principes, dans lesquels résident le bonheur de l'humanité et de la personne. Il est grand temps de voir le travailleur devenir partenaire et non plus serviteur ou esclave du capital et de l'employeur. Le succès de cette expérience en Jamahiriya arabe libyenne ne sera que le début de la liberté des travailleurs et des opprimés du monde.

96. La responsabilité des Nations Unies est grande. La Jamahiriya arabe libyenne populaire et socialiste réaffirme son appui à l'Organisation des Nations Unies et son respect de ses résolutions; elle estime que le temps est venu de voir l'Organisation jouer un rôle plus positif dans la réalisation de ses objectifs, en établissant la paix, en assurant la liberté de l'homme et en faisant cesser l'injustice et le colonialisme. Il pourrait même être temps pour nous de réévaluer le rôle de l'Organisation et d'oeuvrer en faveur de l'élimination des obstacles qui entravent son efficacité ou sa participation à la recherche de solutions aux problèmes internationaux politiques et économiques. A cet égard, la délégation de la Jamahiriya arabe libyenne estime que l'amendement de la

⁸ Voir *Documents officiels de la troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer*, vol. IX (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.79.V.3), 109^e séance plénière.

Charte des Nations Unies est une nécessité puisque la Charte, élaborée à une époque où le nombre de Membres de l'Organisation ne représentait qu'un tiers de sa composition actuelle et dans des circonstances internationales que nous connaissons tous, n'est plus compatible avec les conditions politiques actuelles. Le fait que certains Etats continuent d'avoir le présumé droit de veto est un facteur clef qui embarrasse l'Organisation et l'empêche de s'acquitter du rôle qui lui est requis. Il est donc grand temps que la Charte soit révisée, de manière à assurer l'égalité entre tous les Etats, quelles que soient leurs capacités matérielles, humaines et économiques, afin que tous les Etats Membres puissent participer efficacement à l'établissement de la paix et de la prospérité dans le monde. Il est grand temps également pour nous de mettre en oeuvre la Déclaration universelle des droits de l'homme, dont nous célébrerons bientôt le trentième anniversaire.

97. L'existence continue des régimes racistes en Afrique et en Palestine est une violation des droits de l'homme. Les droits de l'homme sont indivisibles. Les Noirs ne devraient pas avoir des droits différents de ceux des Blancs, et la réalisation des droits de l'homme pour le peuple palestinien et les peuples africains ne saurait être différente de leur réalisation dans d'autres parties du monde.

98. Hier, nous avons entendu le représentant des bandes sionistes parler des droits de l'homme. Sa présence dans cette organisation est en soi une violation des droits de l'homme, car ce représentant — si nous pouvons l'appeler ainsi — est venu ici sur les cadavres de ceux qui ont été chassés de leur propre pays. Si les droits de l'homme étaient respectés, ce n'est pas lui, mais le représentant de la Palestine qui serait assis dans cette salle.

99. Dans le cadre des droits de l'homme, le représentant sioniste a parlé de l'immigration, comme si elle ne pouvait être que celle en provenance de l'Union soviétique. Mais, chasser et anéantir tout un peuple, par contre, est conforme au respect des droits de l'homme, selon la théorie raciste sioniste. Ce représentant a également parlé de violations des droits de l'homme dans d'autres parties du monde. Le représentant des bandes sionistes devrait plutôt parler des pratiques sionistes relatives aux droits de l'homme qui ont été dénoncées par l'Organisation des Nations Unies. Il existe à l'Organisation des Nations Unies le Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme de la population des territoires occupés.

100. En partant de là, nous devrions combattre la loi de la jungle et œuvrer tous ensemble pour prévenir le terrorisme et lutter contre lui. La Jamahiriya, se fonde : sur ses principes islamiques et sur sa foi dans les droits de l'homme, en conformité à ces règles islamiques, n'épargnera aucun effort pour travailler avec l'Organisation dans sa lutte contre le terrorisme, qu'il s'agisse de terrorisme individuel, comme le détournement d'aéronefs et la prise d'otages, ou de terrorisme international, tel que celui perpétré par les grandes puissances lorsqu'elles intimident les petites nations ou tentent d'imposer leur suprématie, dictant leurs conditions et intervenant militairement. Ne s'agit-il pas de terrorisme lorsqu'on disperse toute une population ? Ne s'agit-il pas de terrorisme lorsqu'on envoie des avions bombarder des populations africaines ? Ne s'agit-il pas de terrorisme lorsqu'on impose à des peuples des bases

étrangères et que l'on a recours à des flottes colonialistes pour menacer ces mêmes peuples ?

101. Malgré ce sombre tableau de la situation internationale, tous les peuples du monde continuent de suivre les efforts de cette organisation avec un certain optimisme, car elle représente, en dépit de tous ses défauts, le seul moyen dont ils disposent pour instaurer la paix et la prospérité. Cependant, leur espoir peut se transformer en désespoir si nous n'oeuvrons pas de concert et si nous ne concentrons pas nos efforts pour agir de façon constructive, en vue de parvenir à une paix juste, à la prospérité pour tous les peuples et au bonheur pour l'homme où qu'il existe, quels que soient sa couleur, ses caractéristiques physiques ou l'endroit où il vit.

102. M. MOLAPO (Lesotho) [*interprétation de l'anglais*] : La délégation du Lesotho voudrait joindre sa voix à celles des orateurs précédents qui ont félicité M. Liévano Aguirre, de la Colombie, de son élection unanime à la présidence de cette session. Cette unanimous témoigne de la confiance que l'Assemblée place non seulement en lui en tant que personne, mais aussi dans le gouvernement qu'il représente. Nous en sommes particulièrement heureux, car la Colombie est un pays qui s'est distingué dans la lutte que mène l'Organisation des Nations Unies pour corriger les maux qui affligent l'humanité.

103. Je voudrais aussi féliciter les autres membres du Bureau et exprimer l'espoir que, dans l'accomplissement des diverses responsabilités qui leur incombent, ils contribueront collectivement au succès de nos délibérations. Leur vaste expérience et leur désir d'améliorer la condition humaine seront d'une grande assistance pour le Président, au cours de cette session.

104. Nous sommes redevables au Secrétaire général, M. Kurt Waldheim, dont la grande sagesse a guidé les travaux de l'Organisation des Nations Unies; nous sommes redevables aussi au Secrétariat qui, de façons multiples et trop nombreuses pour me permettre de les énumérer, a fait progresser les travaux de cet organe mondial.

105. Depuis la fondation de l'Organisation des Nations Unies, plus de la moitié des Membres présents aujourd'hui ont accédé à la gloire de l'indépendance. C'est consciente de ce progrès que la délégation du Lesotho souhaite la bienvenue aux îles Salomon en tant que nouveau Membre de l'Organisation des Nations Unies. C'est une preuve de plus du succès du processus de décolonisation, sujet dont l'Assemblée continue de traiter [*point 24*].

106. Cette session de l'Assemblée générale se déroule sur la toile de fond d'une prise de conscience internationale croissante des droits de l'homme fondamentaux. A mon sens, cela est d'autant plus approprié que cette année marque le trentième anniversaire de cette vision profonde qui a amené les Nations Unies à rédiger la Déclaration universelle des droits de l'homme. Le souci pour les droits de l'homme, à cette étape particulière des relations internationales, est un élément qui s'est ajouté aux efforts de l'Organisation pour soulever le courroux international devant l'intolérable perversion de la justice sociale que représentent la dure misère, la faim, la maladie et l'analphabétisme dont souffrent de larges parties de l'humanité,

et aussi devant la nonchalance intolérable qui a été, pendant si longtemps, la marque de l'attitude d'une grande partie de la communauté mondiale à l'égard des droits du peuple palestinien et des victimes de la domination minoritaire raciste blanche en Afrique australe.

107. Cette assemblée doit entreprendre des mesures concrètes, afin de veiller à ce que les vastes ressources du monde ne soient pas utilisées à créer des armes visant la destruction de l'homme, mais à améliorer son sort. Nous devons nous élever très nettement contre la tendance irrationnelle de ces Etats, qui sont devenus des marchands de mort et non pas les gardiens de la survie de l'humanité.

108. Nous sommes profondément inquiets face à la capacité globale énorme des arsenaux nucléaires existants et face aux améliorations qualitatives qu'on ne cesse de leur apporter. Nous sommes également alarmés par les stocks toujours croissants d'armes classiques et par l'éventail sans cesse plus étendu de leur répartition, ce qui a permis d'attiser des escarmouches et des guerres localisées. Il faut dire sans équivoque aux grandes puissances que leur course aux armements, toujours accrue, n'est qu'une course vers l'extinction de l'humanité et que leur exploitation des conflits locaux pour leur trafic d'armes meurtrières est dépourvue de tout vestige de moindre sens de la moralité et est bien plus qu'une conspiration tacite afin de faire en sorte que ceux qui sont déjà au seuil de la mort, par suite de la misère, aient la garantie d'une fin rapide grâce à des luttes fratricides et à une destruction mutuelle.

109. Le continent africain connaît de nombreux problèmes – sociaux, politiques, économiques et raciaux. Nous apprécions fort l'assistance que nous avons reçue de diverses parts et nous en sommes reconnaissants; mais, nous sommes d'accord avec les vues exprimées récemment devant l'Assemblée par M. Gaafar Mohamed Nimeiri, président de la République démocratique du Soudan et président de l'OUA, lorsqu'il a dit :

“... la solution des problèmes africains relève de la responsabilité des Africains eux-mêmes. La détermination et la sagesse de l'Afrique ont permis que, dans le passé, le continent franchisse des temps difficiles.” /10^e séance, par. 33.]

110. Nous lançons donc un appel à tous nos amis, où qu'ils soient, afin qu'ils nous aident à nous aider nous-mêmes, c'est-à-dire qu'ils nous offrent une assistance de façon telle que nous dépendrons de moins en moins de l'aide et de la charité internationales. Si l'on nous en donne les moyens, nous sommes prêts à assumer la responsabilité de notre propre développement. Nous ne voulons pas être utilisés comme des pions dans la lutte idéologique entre l'Est et l'Ouest; de même, nous ne voulons pas être exploités économiquement sous prétexte d'assistance.

111. Les plans de développement de mon gouvernement visent à éliminer l'ignorance, la misère et la maladie, notamment dans les zones rurales. Nous avons donc noté avec inquiétude le rapport annuel de la Banque mondiale au sujet de la production agricole et des réserves alimentaires⁹.

Citant la FAO, le rapport indique que l'index de la production alimentaire par habitant en 1977 s'est trouvé à 10 p. 100 au-dessous du niveau de la période 1961-1965. Le rapport indique, en outre, que le déficit alimentaire des pays en développement, y compris l'Afrique, pourrait atteindre le chiffre de 145 millions de tonnes en 1980. Ce sont là de tristes nouvelles pour les peuples d'Afrique, qui ont vu dans l'indépendance politique la clef leur permettant d'accéder à la justice sociale et au progrès économique. Il est de notre devoir et de notre responsabilité de veiller à ce que les tendances actuelles dans le domaine agricole soient renversées, si nous voulons la paix et la stabilité politique dans nos pays respectifs. Selon la FAO :

“L'Afrique dispose du potentiel nécessaire pour atteindre et maintenir des taux de production alimentaire qui conduiront à une autonomie plus élevée – mais certainement pas totale – au cours des 10 à 15 années à venir.”

112. Compte tenu des observations précédentes, nous espérons que quelque chose de positif sortira de la dixième Conférence régionale de la FAO pour l'Afrique, qui s'est tenue le mois dernier à Arusha, en République-Unie de Tanzanie. Pour ce qui est de la production alimentaire, il nous incombe à tous de nous efforcer, individuellement et collectivement, d'atteindre l'autonomie. Si, dans un proche avenir, nous ne réalisons pas nos objectifs de production alimentaire, nos économies continueront à péricliter à la suite de l'augmentation du prix des produits alimentaires importés qui, selon la FAO, a presque triplé en valeur au cours de la période 1961-1973. A cet égard, nous nous engageons à apporter notre plein appui à la Conférence mondiale sur la réforme agraire et le développement rural, qui doit se tenir à Rome en juillet 1979.

113. Tout comme les autres régions retardées sur le plan économique, l'Afrique doit grandement bénéficier des résultats prometteurs de la Conférence des Nations Unies sur la coopération technique entre pays en voie de développement, tenue à Buenos Aires, Argentine, le mois dernier. S'il est fidèlement appliqué par tous les pays participants, le Plan d'action de Buenos Aires¹⁰, adopté par consensus, pourrait donner un élan aux exigences du tiers monde pour un nouvel ordre économique international. De même, dans le domaine politique, la mise en commun des connaissances techniques et de l'expérience par les pays non industrialisés aurait des répercussions considérables sur les relations économiques internationales.

114. Il est temps cependant que nous reconnaissions l'outrage infligé à la conscience humaine du fait des disparités croissantes des conditions de vie dans les pays développés et dans les pays en développement. La triste réalité de ce fossé suscite des risques effrayants pour la communauté humaine dans son ensemble, et c'est l'exhortation la plus sûre aux actes de désespoir, à l'instabilité et à l'effondrement des relations internationales ordonnées au sein de la famille des nations. Si le dialogue Nord-Sud reconnaît de tels risques, il ne les élimine pas toutefois pour

⁹ Voir *Rapport de la Conférence des Nations Unies sur la coopération technique entre pays en développement, Buenos Aires, 30 août-12 septembre 1978* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.78.II.A.11), chap. II.

⁹ Banque mondiale, *Rapport annuel, 1978*, Washington (D. C.), 1978.

autant. Pour opportun qu'il soit, le dialogue suscite des espoirs parmi les pauvres, mais il n'a pas permis, jusqu'à présent, d'échapper aux dures conditions de misère auxquelles la majorité de l'humanité est contrainte, conditions qui sont universellement reconnues comme défiant toute définition rationnelle de la décence humaine.

115. Les pays développés doivent donc reconnaître qu'il est dans leur propre intérêt de garantir une rapide mise en œuvre des objectifs du nouvel ordre économique international, adopté par notre organisation. Cet ordre est considéré comme la condition première minimale pour garantir la justice sociale et économique à l'ensemble de l'humanité et des relations pacifiques et stables entre le monde développé et le monde en développement.

116. La paix continue d'être un objectif illusoire au Moyen-Orient. Dans cette région, les événements ont toujours durement rappelé au monde que la paix réelle n'est pas nécessairement symbolisée par l'absence d'hostilités actives. Nous reconnaissons donc l'urgence qu'il y a de désamorcer la bombe à retardement dans cette région. Dans ce contexte, le Gouvernement et le peuple du Lesotho ont suivi avec une vive inquiétude la situation critique au Moyen-Orient, situation marquée par des divisions de plus en plus fréquentes et profondes, des antagonismes et des hostilités, dont on voit la preuve dans la guerre civile au Liban et, comme toujours, dans la voie précaire entre la paix et la guerre suivie par Israël et ses voisins arabes.

117. C'est en raison de ces difficultés que nous, au Lesotho, sommes prêts à donner notre appui provisoire aux accords récents, signés à Camp David par le Premier Ministre d'Israël, M. Begin et le Président de l'Egypte, M. Sadate, en tant que pas franchi vers la paix et la sécurité dans cette région du monde qui n'est que trop perturbée.

118. Nous le faisons, toutefois, conscients du fait que ces accords ne constituent que des cadres généraux, des esquisses fragiles et instables par leur nature, à moins qu'ils ne représentent une véritable volonté de paix. C'est sur les fondations de cette volonté politique que nous devons maintenant bâtir des fondations solides. De nombreuses questions n'ont pas encore été résolues : la nature précise et les dates du retrait d'Israël des territoires arabes occupés; les accords relatifs à l'autonomie éventuelle et à l'autodétermination de Gaza et de la rive occidentale par le peuple de Palestine; et le sort ultime de Jérusalem et des Palestiniens dont les souffrances doivent aussi être soulagées. Il faudra donc du courage et de la détermination pour veiller à préserver un esprit de volonté, afin que les compromis auxquels on est parvenu à Camp David ne s'en aillent pas en fumée.

119. Dans ce contexte, le Gouvernement et le peuple du Lesotho lancent un appel au peuple d'Israël pour qu'il considère les accords de Camp David non pas comme des concessions maximales et acceptées à contrecœur, mais bien comme un pas vers la réalisation ultime des recommandations inscrites dans la résolution 242 (1967) du Conseil de sécurité des Nations Unies, résolution que le Gouvernement du Lesotho a toujours pleinement fait sienne.

120. Nous estimons que les accords de Camp David constituent un pas vers le démantèlement de l'édifice de

haine, d'amertume et de méfiance dans lequel les peuples du Moyen-Orient se trouvent enfermés depuis tant de décennies, et qu'ils représentent un rayon de lumière vers des relations fondées sur l'amitié dans l'intérêt de tous les peuples du Moyen-Orient. Je ne puis moins faire, par conséquent, que de lancer un appel à toutes les parties pour leur demander de faire preuve du même esprit admirable, de la même compréhension et de la même sagesse politique qui ont été à la base de la première initiative prise par le président Sadate de visiter Jérusalem, et de continuer l'esprit de Camp David.

121. En ce qui concerne l'Afrique australe, mon gouvernement se félicite de l'initiative des Etats-Unis et du Royaume-Uni sur la Rhodésie et des cinq puissances occidentales sur la Namibie. C'est un fait de la vie politique en Afrique australe que les initiatives occidentales sont le produit direct du succès de la lutte de libération. Pendant trop longtemps l'Occident, qui a été le rempart de protection des régimes minoritaires blancs, a fermé les yeux devant les traitements inhumains infligés à la vaste majorité des peuples de Rhodésie, de Namibie et d'Afrique du Sud. La menace que les régimes racistes blancs font peser sur la paix internationale a, pendant trop longtemps, été écartée comme une simple hyperbole de rhétorique diplomatique africaine. Alors qu'il était encore temps, nous avons prévenu l'Occident; nous avons insisté, plaidé auprès de lui, afin qu'il utilise son influence, pleinement reconnue, sur les régimes minoritaires blancs, en vue d'apporter des changements; mais la réponse de l'Occident a toujours été tardive et superficielle.

122. En particulier, les propositions anglo-américaines relatives à la Rhodésie¹¹ semblent destinées à être enterrées sous le sang et le chaos, car le régime de Smith recourt à un subterfuge après l'autre pour se cramponner au pouvoir et fait suivre une atrocité d'une atrocité plus sanglante encore, pour essayer d'arrêter le processus de libération.

123. A la table de conférence, le régime de Smith a atteint les limites de la pire forme de chicanerie. Comment s'étonner, dans ces conditions, que les propositions anglo-américaines aient été reléguées dans un dossier, étant donné l'attitude de la clique de Smith ? En vérité, le présumé règlement interne de Smith n'est qu'un autre subterfuge futile pour court-circuiter les propositions anglo-américaines. Le régime Smith sait mieux que quiconque que les lambeaux du règlement s'envolent devant ses yeux dans les rafales de vent de la lutte de libération; et, pourtant, il s'obstine à s'accrocher à un pouvoir illusoire.

124. A l'intérieur de leur pays, les Rhodésiens continuent les tueries et les assassinats en masse. La liste des actes de brutalité arbitraires s'allonge chaque jour. Alors que le régime de Smith avait promis la liberté de pensée et d'association, aux termes du règlement interne illégal, il a maintenant recours aux arrestations de masse des dirigeants des mouvements de libération. Il ne cherche pas un arrangement, mais la création d'une base pour la destruction des structures économiques du pays. Ce qu'il offre, ce n'est pas un semblant de paix, mais une recette de chaos.

¹¹ Voir *Documents officiels du Conseil de sécurité, trente-deuxième année, Supplément de juillet, août et septembre 1977*, document S/12393.

125. Le régime raciste de Smith, toujours aussi perfide, cherche à élargir le conflit avec les mouvements de libération en se livrant à des actes d'agression criminels contre les Etats indépendants voisins. Le Mozambique, la Zambie et le Botswana sont devenus la cible des actes désespérés du régime de Smith et leurs citoyens innocents connaissent la terreur des bombardements massifs et des meurtres brutaux. La stratégie de la clique criminelle illégale de Smith est de plonger toute l'Afrique australe dans la guerre et d'en faire le brasier d'un holocauste racial.

126. Il est à l'honneur des trois Etats voisins qu'ils aient jusqu'ici résisté à la tentation de riposter devant les provocations du régime de Smith et aient choisi de sauvegarder le bien-être de leurs citoyens plutôt que de livrer bataille à ce régime. Leur réaction a été exemplaire et ils méritent un plus grand appui de la communauté internationale que les assurances verbales qu'ils ont reçues jusqu'ici.

127. L'initiative des cinq puissances occidentales, eu égard à la Namibie, a clos le triste chapitre de 11 années d'inactivité pour donner un sens à la résolution 2145 (XXI) de l'Assemblée, qui mettait fin au mandat de l'Afrique du Sud sur la Namibie. Si le peuple namibien peut maintenant voir la liberté à l'horizon, ce n'est guère grâce à l'Afrique du Sud. Pendant 11 ans, elle a essayé de toutes ses forces de démembrer le Territoire de la Namibie en appliquant son odieuse politique d'*apartheid*. Pendant 11 longues années, le peuple namibien a subi l'occupation illégale de l'Afrique du Sud, et c'est seulement la menace d'une action directe contre elle par la communauté internationale et l'intensification de la lutte de libération de la SWAPO qui ont amené les têtes froides de Pretoria à accepter que l'Afrique du Sud se retire du Territoire.

128. L'Afrique du Sud ne saurait nous demander maintenant d'être de son côté quand elle continue ses marchandages sur les conditions du transfert du pouvoir en Namibie. Sa responsabilité *de jure* envers le Territoire a pris fin, il y a longtemps, et il lui faut maintenant mettre un terme à sa domination illégale *de facto* du Territoire. Après avoir dénié ses droits au peuple namibien et s'être livré à des aventures militaires destructrices dans ce territoire, l'Afrique du Sud est bien mal placée pour réclamer pour elle-même la responsabilité de la paix. Cette responsabilité incombe, de toute évidence, à la communauté internationale et c'est pourquoi mon gouvernement se félicite du rapport que le Secrétaire général a présenté au Conseil de sécurité. Ce rapport est juste et équilibré. Il prévoit un délai suffisant pour mettre en branle un processus électoral, dans une atmosphère libre de toute intimidation de la part de ceux qui occupent de force le Territoire depuis 11 ans.

129. A notre avis, la SWAPO a raison d'insister pour que les troupes sud-africaines se retirent de Namibie. La SWAPO a commencé sa lutte de libération en Namibie précisément parce que le Gouvernement sud-africain persistait à occuper illégalement le Territoire et se servait de ses troupes et de sa police pour empêcher en Namibie toute activité politique de la SWAPO et d'autres mouvements. Ainsi, l'insistance de l'Afrique du Sud sur une réduction des troupes des Nations Unies, tandis que les troupes sud-africaines sont maintenues pour constituer un parapluie pour les activités politiques, prête à rire. De même, lorsque l'Afrique du Sud insiste pour

que les élections soient avancées, elle cherche simplement, par cette manœuvre, à donner un avantage politique à ses créatures de la Conférence de Turnhalle qui, après tout, ont toujours joué de la liberté politique refusée à la SWAPO.

130. Ne laissons pas l'Afrique du Sud commettre de nouveaux actes illégaux, en imposant au peuple namibien ses propres intérêts géopolitiques et en lui refusant les avantages d'une solution pacifique du problème de la Namibie. Ne la laissons pas non plus appliquer son propre règlement interne du type Turnhalle en Namibie, car ce serait le meilleur moyen de faire durer l'instabilité dans le Territoire.

131. La SWAPO a montré sa bonne volonté, en déclarant qu'elle accepterait un cessez-le-feu en Namibie en réponse à des initiatives prises pour aboutir à une solution pacifique de la question de Namibie. Le Lesotho rejette catégoriquement la position adoptée par l'Afrique du Sud eu égard au rapport du Secrétaire général des Nations Unies et à l'offre de la SWAPO. Le devoir de l'Afrique du Sud est clair : il faut qu'elle abandonne la mauvaise foi qu'elle manifeste en soulevant sans cesse des objections quant aux détails de moindre importance dans la solution globale, proposée par le Secrétaire général. Le régime de Pretoria doit admettre que c'est lui qui a mis des bâtons dans les roues, par son refus systématique de reconnaître les droits de l'homme fondamentaux au Zimbabwe, en Namibie et en Afrique du Sud, et que, en retirant son appui à la clique de Smith et en renonçant à sa mainmise illégale sur la Namibie, il laissera du moins entrevoir la liberté à la vaste majorité des habitants de ces territoires et créera un climat plus propice à la solution de ses propres problèmes internes, dont la complexité est indéniable et le danger évident pour tous, car une guerre raciale épouvantable pourrait éclater. Ce que veut la population de l'Afrique du Sud aujourd'hui, c'est la libération, la liberté et le gouvernement par la majorité, et non pas des solutions factices aux problèmes que soulève un régime de minorité blanche.

132. Si l'Afrique du Sud se retire de la Namibie, ce sera un acte de raison et le signe qu'elle accepte la réalité de la lutte de libération en Afrique australe. C'est la leçon que la minorité blanche d'Afrique du Sud doit accepter. Ce serait un suicide d'interpréter les événements actuels comme une incitation à un retrait tactique derrière la forteresse de l'*apartheid*. Cela reviendrait à s'enfouir la tête dans le sable. Ce serait méconnaître, de façon aberrante, l'instinct de l'homme de vivre en paix et dans des conditions où il puisse se développer pleinement.

133. Le Gouvernement du Lesotho a accueilli avec joie la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité, qui réitère que l'objectif du Conseil est le retrait de l'occupation et de l'administration illégales de la Namibie par l'Afrique du Sud et le transfert des pouvoirs au peuple de la Namibie. Mon gouvernement demande au Gouvernement sud-africain de coopérer à la mise en oeuvre du rapport du Secrétaire général des Nations Unies et des initiatives des cinq puissances occidentales. Faute de quoi, le Gouvernement de Pretoria, à cette heure tardive, ne ferait que prouver son intransigeance constante et exacerberait la colère et l'impatience grandissantes de la communauté internationale. En ce qui nous concerne, il me suffit de dire que notre position a toujours été claire. Notre vulnérabilité est évidente pour

tous. Notre appui à la Charte des Nations Unies et notre volonté de remplir nos obligations aux termes des résolutions du Conseil de sécurité des Nations Unies doivent, toutefois, trouver leur contrepartie dans la volonté de la communauté internationale de remplir les engagements pris aux termes de l'Article 50 de la Charte des Nations Unies. Mon premier ministre, au cours d'une récente réunion de l'Assemblée consultative de la Communauté économique européenne et son groupe de pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, a déclaré :

"Nous avons constamment averti l'Afrique du Sud que ses actes et sa politique pousseraient tôt ou tard la communauté internationale à exercer des sanctions économiques à son encontre et qu'elle devrait abandonner cette politique avant que l'imposition de telles sanctions devienne inévitable. Au cours des années, le Gouvernement de Motlotlehi a cherché à faire comprendre aux autorités d'Afrique du Sud que leur état de préparation militaire n'était pas la garantie de la paix et de la stabilité économique dans la région. Nos avertissements ont été ignorés par le Gouvernement sud-africain. En même temps, notre appui en vue de la libération et de la liberté de la majorité de la population d'Afrique australe ne s'est pas affaibli."

Je voudrais dire, reprenant les paroles de mon premier ministre : "La communauté internationale a une obligation à l'égard de pays comme le mien, au cas où un tel embargo serait imposé à l'Afrique du Sud." Il a dit également :

"Je voudrais rappeler à la communauté internationale qu'il est de son devoir de préserver les intérêts fondamentaux de pays comme le Lesotho, qui seraient inévitablement affectés si des mesures de ce genre contre l'Afrique du Sud devenaient inévitables, à la suite de son déni constant des droits de l'homme fondamentaux."

134. Il faut reconnaître que, dans l'époque de l'après-guerre, l'*apartheid* représente la faillite la plus monumentale de la conscience humaine. Cette assemblée a, à juste titre, proclamé que l'*apartheid* était un crime contre l'humanité. Mon premier ministre, dans son discours d'ouverture au Colloque sur l'exploitation économique et culturelle des Noirs en Afrique du Sud et en Namibie et la situation dans les prisons sud-africaines, qui s'est tenu à Maseru en juillet dernier, a déclaré :

"Le peuple d'Afrique du Sud a été décrit comme une société emprisonnée. Un Sud-Africain noir n'est jamais plus loin que d'un pas de la porte d'une prison. Un adulte sur quatre est emprisonné chaque année. En Afrique du Sud, les Africains doivent faire face à tout un arsenal de lois qui gouvernent chaque facette de leur vie. Un trait de plume peut leur enlever leur qualité de citoyen et les déposséder; la lubie d'un fonctionnaire de la police peut les jeter en prison sans procès. L'arsenal de la législation de l'*apartheid* auquel doivent faire face les Africains est tel qu'ils vivent dans l'ombre de la terreur d'une arrestation. La vie pénitentiaire est devenue partie intégrante de l'expérience de l'homme noir. Il y a plus de 236 prisons en Afrique du Sud alors qu'il n'y en a que 70 au Royaume-Uni. En 1971, 40 000 personnes ont été emprisonnées au Royaume-Uni, comparées aux 470 000 qui l'ont été en Afrique du Sud. La population quotidienne

moyenne des prisons en Afrique du Sud était de 90 000 en 1971. En 1974, ce chiffre était passé à plus de 100 000. La terrible réalité des lois injustes s'applique avec une brutalité et une vengeance sans merci."

135. La dureté des lois de l'*apartheid* et la brutalité de leur application sont démontrées, de la façon la plus évidente, par les déclarations des fonctionnaires de police sud-africains. Le colonel J. V. Visser, chef du Criminal Investigation Department de Soweto, a déclaré au *Post sud-africain*, le 17 septembre 1978, qu'il regrettait de n'avoir pas abattu Tsieti Mashinini lorsqu'il en avait eu l'occasion. L'audace de cet aveu est aussi surprenante qu'elle est typique de l'attitude de la police sud-africaine à l'égard des Africains. La primauté du droit n'est plus confiée aux tribunaux. Le policier blanc est l'agent d'application de la loi; il est à la fois la Cour, le juge et le bourreau. En 1975, 92 prisonniers qui attendaient d'être jugés sont morts dans leurs cellules. En 1977, ils ont été 120. Ces statistiques ne prennent pas en considération les nombreux détenus qui sont décédés en prison sans procès ou sans qu'aucune accusation ait été proférée contre eux. Les citoyens de mon pays ont été victimes de cette attitude criminelle de la police. Toute prétention de l'Afrique du Sud au respect de la loi n'est rien d'autre qu'une déformation de la vérité et une parodie de la moralité. Le colonel Visser n'a pas été prié par les autorités sud-africaines d'expliquer ses remarques, ni de justifier son évident mépris pour les droits fondamentaux de M. Mashinini. Je dois à mon sens de la justice et cette assemblée le doit aux idéaux élevés de la Charte des Nations Unies d'adresser un message spécial à l'Afrique du Sud, lui demandant de se débarrasser du colonel Visser et des meurtriers de Steven Biko et d'autres détenus.

136. L'*apartheid* demeure une tache non seulement sur l'Afrique du Sud, mais sur la conscience de l'humanité. Tout acte d'*apartheid*, tout incident de brutalité nous diminuent tous. Il est donc nécessaire que nous fassions tous nos efforts pour donner aux peuples de l'Afrique australe de meilleures possibilités de se réaliser, d'acquérir le respect d'eux-mêmes ainsi que la dignité et les droits fondamentaux qui sont dus à tous les hommes sur terre.

137. Voilà, à mon avis, le défi le plus important que cette organisation doit relever. Voilà l'ordre du jour qui doit inspirer ses actions et non pas des palliatifs verbaux. Le rapport du Colloque de Maseru¹² est devant l'Assemblée générale, ainsi que la Déclaration et le Plan d'action adoptés à la Conférence mondiale de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale [A/33/262, chap. III], qui s'est tenue à Genève sous la présidence d'un ministre du Lesotho.

138. Notre désir d'être les hôtes de conférences internationales sur les questions sud-africaines s'inspire de l'inquiétude très profonde que nous éprouvons devant la continuation de l'*apartheid*, en même temps que devant la manière très directe dont il affecte le Lesotho. Nous avons cherché à donner aux représentants venus de différentes régions du monde l'occasion de voir de près les maux causés par l'*apartheid*. En 1976, nous avons accueilli une réunion de dirigeants économiques et politiques américains et de ministres africains, et nous leur avons donné l'occasion de voir de près l'*apartheid*, à partir du point de vue favorisé

¹² Voir document ST/HR/SER.A/1.

qu'est Maseru. L'année dernière, nous avons accueilli des parlementaires de la Communauté économique européenne et de son groupe de pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique et nous avons porté notre attention sur l'Afrique australie. Le Colloque, que nous avons accueilli cette année, fait partie de notre effort continu en vue d'un examen approfondi de ce que l'*apartheid* signifie pour nous et pour nos frères africains en Afrique du Sud. Nous sommes pris au piège dans l'agonie d'une société emprisonnée. Nous partageons aussi ses aspirations à la liberté. Notre peuple souffre sous les lois d'*apartheid* de l'Afrique du Sud. Tout autour du territoire du Lesotho, Pretoria a jeté le filet d'un cercle de bantoustans. Sur nos terres historiques, ces Etats fantoches sont érigés pour nous refuser toute occasion d'obtenir le retour des terres. Sur notre territoire actuel, des empiétements nouveaux sont faits, au mépris évident de notre souveraineté territoriale, et des efforts sont faits par Pretoria pour céder nos terres à ses bantoustans.

139. Mon gouvernement a appuyé la résolution 31/6 A de l'Assemblée générale, qui demandait instamment à tous les gouvernements de ne reconnaître en aucune manière les bantoustans d'Afrique du Sud. Nous avons donné notre appui, étant fermement convaincus que les bantoustans étaient une terrible escroquerie commise par Pretoria, aux dépens de la majorité de la population sud-africaine. Elle équivaut à rien moins que déposséder cette population de ses droits de naissance. Les Noirs d'Afrique du Sud sont parqués, contre leur gré, sur 13 p. 100 de la superficie de l'Afrique du Sud. On les dépouille de leur citoyenneté sud-africaine, sous prétexte qu'ils appartiennent à de prétendus *homelands* et non à l'Afrique du Sud. Ils sont devenus des étrangers dans le pays de leur naissance. Voilà bien le visage sans merci de l'*apartheid*. Ceux des chefs noirs qui ont collaboré avec le régime de Pretoria dans cette trahison criminelle n'échapperont pas au jugement de la majorité opprimée de la population sud-africaine.

140. Le Gouvernement de Pretoria non seulement persévère dans sa politique visant à spolier la population noire d'Afrique du Sud de sa citoyenneté, mais il met en oeuvre une politique inhumaine de déplacement des Africains de leurs lieux de résidence. L'année dernière, ce fut le cruel déplacement de milliers d'Africains de leurs foyers à Modderdam, près du Cap, au coeur d'un hiver rigoureux, et la presse sud-africaine blanche a dénoncé le Gouvernement de Pretoria pour la bestialité de ses actes. Cette année, nous avons été les témoins d'une nouvelle expropriation massive subie par les Africains, chassés de leurs demeures à Crossroads. D'un trait de plume, plus de 2 000 Africains ont été chassés de leurs demeures à Crossroads. Leur protestation fut réprimée par une action policière massive, qui a entraîné le décès d'un habitant au moins. Voilà la brutalité de l'*apartheid*, situation inhumaine que notre organisation ainsi que tous les pays épris de paix et de liberté ont clairement le devoir d'abolir.

141. Comme vous le savez, l'Afrique du Sud a réagi à notre ferme rejet de sa politique d'*apartheid* et des bantoustans en fermant ses frontières au sud-est du Lesotho. Mon pays a été très reconnaissant de la réponse du

système des Nations Unies à cet acte irresponsable. Les résolutions 402 (1976) et 407 (1977) du Conseil de sécurité ont été source de grand réconfort pour le peuple Basotho. Nous avons été rassérénés par la profonde compréhension dont ont fait preuve, dans leurs rapports, les missions envoyées au Lesotho par le Secrétaire général. Je tiens à rendre un hommage particulier, au nom du Gouvernement du Lesotho, à tous les pays et organisations qui ont contribué aux recommandations du rapport S/12315¹³. Naturellement, nous espérons que les montants qui n'ont pas encore été engagés seront versés, pour nous permettre de résister aux pressions injustes auxquelles Pretoria ne cesse de soumettre le Lesotho. Quant à nous, et par principe, nous nous engageons à continuer à refuser systématiquement d'être complices de l'escroquerie des bantoustans.

142. Nous avons accueilli, à ce jour, plus de 700 enfants noirs d'Afrique du Sud; cela fait partie de nos traditions et de nos coutumes. Nous avons toujours secouru ceux qui fuient l'injustice et la persécution. Inévitablement, l'accueil de ces enfants au Lesotho a mis exceptionnellement à l'épreuve nos ressources. Nous sommes sensibles à l'aide que nous continuons à recevoir de la part de gouvernements amis, pour pouvoir continuer à assurer l'éducation de ces enfants, ainsi que des conditions de vie respectant leur jeunesse et leur dignité.

143. La communauté internationale a le droit de savoir que, même si la communauté des réfugiés se trouve en sécurité au Lesotho, Pretoria s'est lancé dans une politique de harcèlement de la population du Lesotho et de la communauté des réfugiés. Pretoria a renforcé ses activités d'espionnage à un tel point que mon gouvernement n'a pas d'autre choix que de répliquer par une action ferme.

144. Je ne m'étendrai pas davantage ici sur les divers aspects brutaux de l'*apartheid*, car ma délégation a pour instruction d'en discuter à fond dans les commissions compétentes.

145. J'aimerais plutôt conclure en évoquant une vision de l'Afrique australie que notre organisation doit aider à créer, une vision de l'homme que nous voudrions voir habiter notre planète en cette fin du XX^e siècle. En Afrique australie, région qui abonde en ressources naturelles et humaines, nous devons nous efforcer d'effacer à jamais le mensonge de l'antagonisme racial et de réaliser l'idéal de l'harmonie raciale; un idéal qui proclame la vérité selon laquelle aucun homme, aucune race, aucune nation, aucun gouvernement n'a le droit de modifier arbitrairement ce que Dieu nous a donné en commun : notre humanité, cette condition humaine que nous partageons tous. Agissons pour que l'ignorance, la maladie, la faim la misère ne soient plus que les signes d'un lointain passé et donnons à l'homme les moyens de faire s'épanouir pleinement tous ses dons.

La séance est levée à 13 h 25.

13 Voir *Documents officiels du Conseil de sécurité, trente-deuxième année, Supplément de janvier, février et mars 1977.*